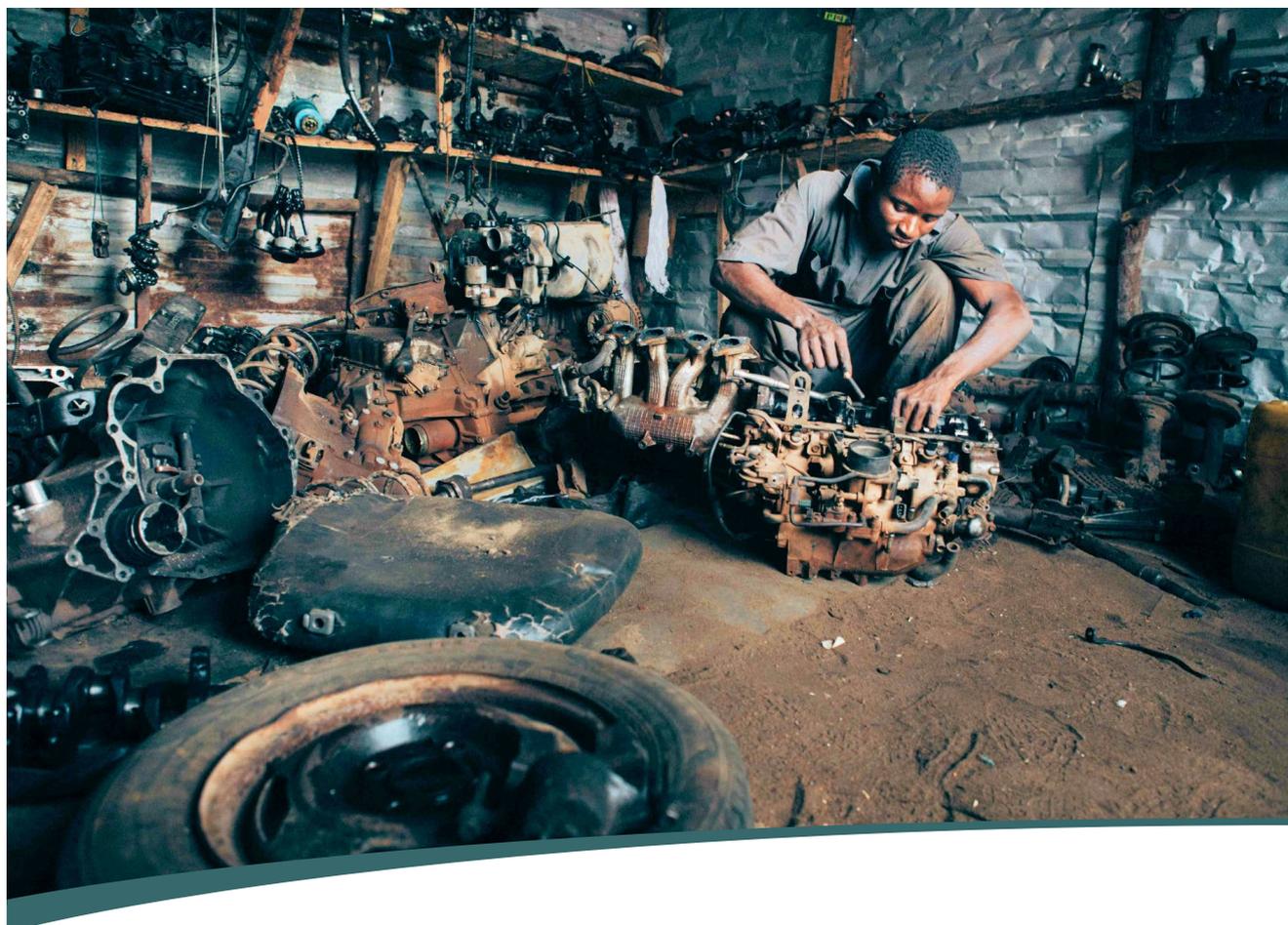


BRIDGES NETWORK

PASSERELLES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

VOLUME 16, NUMERO 3 – JUIN 2015



Après Ebola : le défi de la relance économique

EBOLA

De la crise au redressement : comment revitaliser l'économie ?

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

L'impact des normes SPS européennes pour l'Afrique de l'Ouest

AGRICULTURE

Le défi de la mise à jour des règles globales à l'OMC



International Centre for Trade
and Sustainable Development



enda

centre africain pour le commerce
l'intégration et le développement

PASSERELLES

VOLUME 16, NUMERO 3 – JUIN 2015

PASSERELLES

Revue africaine sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIÉ PAR

ICTSD

Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

RÉDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

ÉDITEUR

Tristan Irschlinger

SOUTIEN ADDITIONNEL

Andrew Aziz, Kiranne Guddoy

ENDA Cacid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

RÉDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

ÉDITEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

MONTAGE

Oleg Smerdov

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

COMMERCE

- 4 **La crise Ebola : implications pour le commerce et l'intégration régionale**

Dianna Games et Brendan Vickers

SECTEUR PRIVÉ

- 7 **Relancer les rouages de l'économie libérienne après la crise Ebola**

Rahul Bhatnagar

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

- 11 **L'accès total au marché de l'UE dans le cadre des APE : la problématique des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS)**

Abdoulaye Zonon

AGRICULTURE

- 15 **Négociations sur l'agriculture : le défi de la mise à jour des règles commerciales internationales**

Jonathan Hepburn et Christophe Bellmann

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- 19 **Défis pour les pays pauvres importateurs de produits alimentaires : les disciplines de l'OMC peuvent-elles aider?**

Panos A. Konandreas

LE DERNIER MOT

- 23 **L'Afrique de l'Ouest, une région face au défi de la maladie à virus Ebola**

Cheikh Tidiane Dieye

AGOA

- 25 **Le sénat américain approuve un renouvellement de l'AGOA pour 10 ans**

AFRIQUE DE L'OUEST

- 27 **CEDEAO : continuer la lutte contre Ebola, implémenter le TEC et signer l'APE**

- 29 **Salle de presse**

- 30 **Publications et ressources**

Après Ebola : le défi de la relance économique



Même s'il est encore trop tôt pour crier victoire, le combat contre Ebola semble sur la bonne voie. Le Libéria a été récemment déclaré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme officiellement débarrassé du virus, et le nombre limité de nouvelles infections en Guinée et en Sierra Leone depuis bientôt deux mois est également de bon augure. Ces nouvelles sont encourageantes et il faut s'en réjouir, mais à l'heure où ces pays commencent à penser à la relance économique, la situation paraît néanmoins bien sombre.

En premier lieu, les coûts de l'épidémie en termes de pertes humaines sont absolument tragiques, avec désormais plus de 11'000 morts. Mais c'est également le tissu socio-économique tout entier de ces pays déjà fragiles qui a été sévèrement touché. Bien qu'il soit impossible d'évaluer l'impact total d'Ebola sur les économies du Libéria, de la Sierra Leone et de la Guinée, les estimations de la Banque mondiale suggèrent que leurs pertes de PIB cumulées pourraient atteindre 2.2 milliards de dollars. En particulier, les réseaux commerciaux ont été frappés de plein fouet, et même si les frontières sont désormais rouvertes, c'est surtout la confiance entre les populations qu'il faudra rebâtir.

Dans ce numéro de Passerelles, deux articles examinent les défis économiques considérables auxquels les pays touchés par Ebola doivent faire face. Dianna Games et Brendan Vickers se penchent sur les implications de l'épidémie, en termes de commerce et d'intégration régionale, pour les trois pays les plus touchés. Dans une autre contribution, Rahul Bhatnagar se concentre quant à lui sur le cas du Libéria. Après une évaluation de l'impact d'Ebola sur l'économie libérienne, l'auteur esquisse des pistes potentielles pour revitaliser le secteur privé et relancer la croissance. Comme ces analyses le montrent, le redressement post-Ebola sera long et fastidieux. Même si la priorité consiste à s'assurer que l'épidémie est endiguée, il est également nécessaire de commencer à planifier la reconstruction économique et sociale. Dans cette optique, le commerce pourrait s'avérer un moteur puissant pour regagner en dynamisme économique.

Ce numéro inclut également un article d'Abdoulaye Zonon, qui s'intéresse à l'impact des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) sur l'accès au marché européen pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Une thématique d'une grande pertinence après la signature en 2014 de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE.

Enfin, à l'heure où les membres de l'OMC commencent à esquisser les contours d'un programme de travail post-Bali, deux contributions se penchent sur la mise à jour des règles multilatérales régissant le commerce de l'agriculture. Alors que Christophe Bellman et Jonathan Hepburn brossent un tour d'horizon général, Panos Konandreas s'intéresse en particulier au sort des pays pauvres importateurs de denrées alimentaires.

Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique sur le site web de Passerelles : www.ictsd.org/passerelles ou www.endacacid.org/passerelles. Vous pouvez désormais aussi nous suivre sur [Facebook](#) et [Twitter](#) !

COMMERCE

La crise Ebola : implications pour le commerce et l'intégration régionale

Dianna Games et Brendan Vickers

En plus de ses coûts dramatiques en termes humains, Ebola a des implications sur le commerce, l'investissement et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Que faire pour relancer le commerce face aux impacts de l'épidémie ?

La propagation du virus Ebola dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest a été largement qualifiée d'urgence de santé publique et même de menace pour la paix et la sécurité par les organisations internationales. Dès février 2015, près de 23.000 personnes avaient été infectées et plus de 9.000 étaient décédées de la maladie, presque toutes dans les trois pays les plus touchés : le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée. Les ravages causés par le virus sont incalculables, non seulement en termes humains, mais aussi en termes de dislocation sociale et de conséquences économiques. Cet article examine le vaste impact économique d'Ebola sur ces trois pays et les incidences pour le commerce, l'investissement et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Fermeture des frontières, transport et connectivité

Pour contenir cette épidémie, les pays touchés avaient fermé leurs frontières communes et celles avec la plupart de leurs voisins. De nombreux pays en Afrique avaient fermé leurs frontières aux ressortissants des pays touchés. La majeure partie des compagnies aériennes avaient cessé de desservir les pays touchés, en particulier le Liberia et la Sierra Leone. Seules deux compagnies, SN Bruxelles et Royal Air Maroc ont continué leurs vols vers ces pays, bien que d'autres aient repris leurs vols depuis.

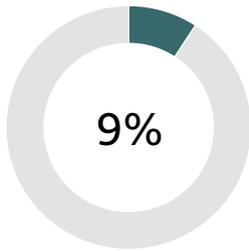
Les préoccupations quant à une éventuelle propagation d'Ebola par le biais du transport de marchandises ont également eu des effets perturbateurs, dont une surveillance accrue des cargaisons en provenance d'Afrique de l'Ouest et un contrôle des membres d'équipage pour détecter une infection potentielle. Malgré ces inquiétudes, les ports restent ouverts et le trafic maritime continue d'être un canal crucial pour le commerce.

Les visiteurs en provenance d'Afrique ou d'ailleurs ont toutefois évité la région par crainte de contagion, ce qui a entraîné une baisse de la demande pour les hôtels, les compagnies aériennes et les fournisseurs de services en lien avec l'international. L'Afrique subsaharienne a, dans une moindre mesure, souffert d'une « aversion » et d'un impact négatif sur son image à l'extérieur du continent, avec l'annulation de conférences et de séjours de vacances, ainsi qu'un ralentissement de l'activité économique, en particulier dans l'hébergement et le transport aérien.

Impacts économiques et sociaux

Le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée font tous trois partie des pays les moins avancés (PMA), qui doivent affronter une extrême pauvreté et de grands défis socioéconomiques. Bien qu'ils aient récemment enregistré des taux de croissance élevés, dopés par les prix élevés des produits de base et par l'aide post-conflit, les gains de la dernière décennie ont été rapidement érodés, notamment par la crise Ebola. Selon les estimations de la Banque mondiale, le virus a coûté à ces pays plus de 2 milliards de dollars US en 2014-2015. Depuis mi-2014, les trois pays touchés ont enregistré une croissance du revenu nulle ou négative.

La Banque mondiale a également revu à la baisse ses prévisions pour 2015, notamment en raison de l'aversion des investisseurs : -0,2 pourcent en Guinée, 3 pourcent au Liberia et -2,0 pourcent en Sierra Leone (soit respectivement 4,3 pourcent, 6,8 pourcent et 8,0 pourcent de baisse par rapport aux estimations pré-Ebola). La Banque mondiale estime également la perte de revenu à environ 1,6 milliard de dollars US pour 2015 : 540 millions



La part du commerce intra-régional pour les 15 membres de la CEDEAO n'était, en 2007-2011, que de 9 pourcent, en baisse par rapport aux années antérieures (CNUCED).

2 milliards USD

Coût estimé du virus Ebola pour les trois pays les plus touchés.

de dollars en Guinée, 180 millions de dollars au Liberia et 920 millions de dollars en Sierra Leone. Ceci représente plus de 12 pourcent de leurs PIB combinés.^①

Les sociétés multinationales opérant dans les trois pays les plus touchés se sont abstenues de tout nouvel investissement (en particulier dans les mines, le pétrole et le gaz), ont rapatrié de nombreux travailleurs et ont réduit la production dans des secteurs d'exportation générateurs de revenus. Leurs difficultés économiques ont été exacerbées par la chute simultanée des prix du minerai de fer sur les marchés internationaux, venue s'ajouter aux problèmes de recettes de ces économies minières.

Un autre impact fiscal majeur réside au niveau de la collecte des impôts. Selon la Banque mondiale, les recettes fiscales de la Sierra Leone pour l'année fiscale 2014-15, initialement projetées à 399 millions de dollars US, pourraient diminuer de 40 millions de dollars. Les fonds destinés aux dépenses d'investissement ont été largement réorientés vers des dépenses courantes pour la crise Ebola.

Commerce international et régional

En raison de l'impact combiné d'Ebola et de la chute des prix des produits de base, il est très difficile d'estimer l'impact de l'épidémie sur les performances commerciales actuelles et futures des pays touchés. Selon des données de la CNUCED, au cours de la dernière décennie, la Sierra Leone a enregistré une croissance régulière de ses échanges, passant de 158 millions de dollars US en 2005 à 341 millions en 2010, avec une montée en flèche à 1,917 milliards de dollars en 2013. Ceci est attribué en grande partie aux produits alimentaires et aux minerais destinés à la Chine. Les exportations de la Sierra Leone ont affiché une croissance remarquable de 220 pourcent en 2012 et de 70,9 pourcent en 2013, reflétant les prix avantageux des produits de base.

La Sierra Leone, par exemple, a également relevé le défi de la diversification de son économie pour tirer profit des diverses préférences commerciales offertes aux PMA, en dépit de la perte de valeur de ces dernières. Le pays peut également bénéficier de l'AGO (African Growth and Opportunity Act), qui vient d'être renouvelé pour une période de 10 ans, bien que ses performances à l'exportation au titre de ce régime aient été faibles jusque-là. La Sierra Leone pourrait toujours exploiter son avantage en matière de production de gingembre, noix de cajou, textiles et vêtements pour l'exportation vers les États-Unis.

Le commerce régional en Afrique de l'Ouest est essentiellement informel et expose les commerçants et les marchandises à une forte insécurité en raison de la corruption dans les organismes chargés de l'application de la loi, ou des gangs ou syndicats transfrontaliers. Pour les commerçants, l'insécurité est aggravée par le mauvais état des infrastructures frontalières (entrepôts, moyens de transport) et par le fait que, souvent, ils ne disposent pas de documents de voyage ou de certificats d'origine valides pour leurs marchandises. Dans l'ensemble, le niveau global du commerce intra-régional est généralement faible par rapport aux autres régions du monde, en raison de la prévalence d'obstacles au commerce, de structures de production non-diversifiées et peu développées et du mauvais état des infrastructures. Selon les données de la CNUCED, la part du commerce intra-régional pour les 15 membres de la CEDEAO n'était, en 2007-2011, que de 9 pourcent, en baisse par rapport aux années antérieures.

L'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest est en train de progresser. En janvier 2015, la CEDEAO a lancé le tant attendu Tarif extérieur commun (TEC). Il est trop tôt pour dire quels seront les effets du nouveau TEC, mais il est à craindre qu'il pousse à la hausse les prix des produits de base pour les ménages dans ces pays tributaires des importations. Bien que le TEC comprenne une protection des produits agricoles, il rehausse de 10 pourcent les droits de douane sur le riz, qui sont nuls dans de nombreux pays, en vue d'un accroissement par la suite. Ceci peut cependant offrir une opportunité d'exportation régionale pour les pays producteurs de riz de la région, au nombre desquels on trouve les économies touchées par Ebola. Il y a d'autres exemples d'échanges commerciaux qui, s'ils sont judicieusement négociés et gérés, peuvent faire partie de la stratégie post-Ebola.

La crise Ebola

La flambée du virus Ebola qui sévit actuellement en Afrique de l'Ouest est la plus importante et la plus complexe depuis la découverte du virus en 1976. Elle a produit plus de cas et de décès que toutes les précédentes flambées réunies. (OMS)



Diana Games

Directrice générale de Africa @ Work, Johannesburg, Afrique du Sud.



Brendan Vickers

Conseiller économique au sein de la section Politiques commerciales internationales du Secrétariat du Commonwealth, Londres, Royaume-Uni.

Paradoxalement, ce renforcement de l'intégration régionale survient à un moment où la région a fermé ses frontières et se concentre plus que jamais sur des priorités nationales. La suspension du commerce intra-régional formel et informel de biens et services suite à Ebola pourrait inciter les partenaires commerciaux ouest-africains traditionnels à rechercher d'autres fournisseurs, même en dehors d'Afrique, ce qui aurait pour effet de miner l'intégration régionale et les chaînes de valeur commerciales régionales potentielles au sein de la CEDEAO.

Conclusion : l'Afrique de l'Ouest post-Ebola

L'impact économique du virus sur l'Afrique de l'Ouest est évalué de manière continue.^① La CEDEAO projette un taux de croissance régional de 7,1 pourcent en 2015, en négligeant largement l'effet Ebola, mais aussi sur la base d'une prévision de la fin de l'épidémie en 2015. Les trois pays les plus touchés par la maladie figurent au nombre des plus petites économies de la région, comptant pour environ 2 pourcent de PIB de la CEDEAO, contre, par exemple, plus de 60 pour cent pour le Nigeria. Les projections de croissance tiennent compte d'un effet limité d'Ebola sur le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire – les plus grandes économies régionales, qui commercent toujours entre elles.

Alors que ces pays fragiles commencent à présent à envisager un redressement post-Ebola, même si de nouvelles infections surviennent encore, il est possible d'entrevoir la lumière au bout du tunnel. La Société financière internationale (IFC) a engagé un paquet de financement d'un montant de 540 millions de dollars US pour stimuler le redressement du secteur privé, le commerce et l'investissement au Liberia, en Guinée et en Sierra Leone. Des efforts similaires sont susceptibles d'être déployés par d'autres agences alors que les dépenses médicales commencent à reculer. Le Liberia a annoncé, fin février 2015, la levée du couvre-feu nocturne et l'ouverture des frontières, et l'Organisation mondiale de la santé vient de déclarer le pays comme officiellement débarrassé du virus.

L'impact total du virus sur les trois économies relève toujours de la spéculation et les projections de croissance ne sont que des estimations. On peut toutefois dire à coup sûr que, pour les pays concernés, le scénario sera très sombre, notamment en termes de perte de croissance, de productivité et d'échanges. La véritable reprise n'apparaîtra certainement qu'en 2016, avec une autre année de crise économique toujours en perspective.

Les défis ne concernent pas que la reconstruction des économies, mais également la réinstauration de la confiance entre les populations, les gouvernements et les investisseurs. L'effet d'Ebola en termes d'image peut être beaucoup plus durable que la contagion elle-même, car les étrangers en Afrique et en dehors du continent se méfieront de la région pendant un certain temps, par crainte d'une nouvelle épidémie. À supposer que la maladie soit endiguée, et qu'elle ne se propage pas aux grandes économies régionales, le pronostic à moyen terme pour la région peut encore s'avérer positif.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat du Commonwealth.

① Banque mondiale, 'The Economic Impact of Ebola on Sub-Saharan Africa: Updated Estimates for 2015', document préparé pour le Forum économique mondial de Davos, 20 janvier 2015.

② Voir CEA, *Impacts socioéconomiques d'Ebola sur l'Afrique* (édition révisée), Addis Abéba, Ethiopie, janvier 2015.

SECTEUR PRIVÉ

Relancer les rouages de l'économie libérienne après la crise Ebola

Rahul Bhatnagar

Face aux impacts de la crise Ebola, comment revitaliser le secteur privé et relancer la croissance à court terme, dans l'attente d'une mise en œuvre des réformes à moyen et long terme?

Dans un récent article d'opinion publié dans le Financial Times, le Ministre des finances du Liberia, Amara Konneh, soulignait les importantes conséquences économiques de la crise Ebola sur la fragile économie du pays. S'exprimant de manière particulièrement sombre et précise, Konneh ajoutait : « Il est crucial de se rappeler que la catastrophe ne prend pas fin dès que Ebola est vaincu ». On s'attend, en effet, à ce que les dimensions économiques de la crise persistent bien après la résolution de la crise sanitaire. De toute évidence, ce refrain sonne juste. La crise sanitaire a eu de graves effets sur le fonctionnement et les opérations du secteur privé au sein du pays et au-delà.

Qu'il s'agisse des petites, moyennes ou grandes entreprises ; des concessionnaires libériens ou bien des compagnies internationales opérant dans le pays ; des petits commerces au bord de la route ou d'une concession de plusieurs millions de dollars telle qu'une plantation d'hévéas : le secteur privé est au point le plus bas depuis la fin de la guerre civile en 2004. Dans une nation post-conflit qui a courageusement tenté, sans y parvenir totalement, de venir à bout des germes sociétaux du conflit, une adversité économique d'une telle ampleur pourrait s'avérer désastreuse.

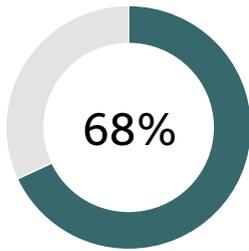
Dans une nation post-conflit qui a courageusement tenté, sans y parvenir totalement, de venir à bout des germes sociétaux du conflit, une adversité économique d'une telle ampleur pourrait s'avérer désastreuse.

Un quadruple choc pour l'économie

Avec la maigre palette de choix qui s'offraient à lui dans les premiers jours de la crise Ebola, le gouvernement a imposé des restrictions sur les déplacements, des couvre-feux et une fermeture des frontières pour limiter la propagation du virus. Cette réduction de la mobilité a eu une incidence sur la capacité des travailleurs à se présenter sur leurs lieux de travail. De nombreuses entreprises ont tout simplement demandé à leur personnel de rester à la maison.

À l'exception du secteur gouvernemental, les salaires ont subi, un peu partout, des coupes significatives. Les échanges transfrontières et le commerce, qui constituent une importante source de moyens de subsistance et d'emploi dans le secteur informel, ont également été affectés. Selon des sondages effectués par l'organisation Gallup et le Liberia Institute of Statistics and Geo-Information Services (LISGIS) ¹, près de 50 pourcent des ménages libériens sont actuellement au chômage, une situation exacerbée depuis l'éclatement de la crise, même avec la levée des mesures de restriction des déplacements.

Avec la diminution des moyens de subsistance et les prévisions de nouvelles pertes à venir, on a assisté à une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs dans un large spectre de secteurs. Le pouvoir d'achat réduit des consommateurs a eu des effets significatifs sur



Pourcentage de la population active libérienne qui travaille dans le secteur informel, selon les dernières données de 2010.

le fonds de roulement dont les entreprises libériennes ont besoin pour maintenir leurs activités – ceci veut dire que les fabricants ont des capacités réduites pour se procurer des matières premières (en particulier provenant de l'importation), du carburant, des fournitures, des services de transport, etc. Les commerçants ont des difficultés à s'approvisionner en produits et à garnir leurs étagères. Il est possible que la crise ait grignoté leurs déjà très faibles réserves en capitaux. Dans un tel contexte, on s'attend donc à ce que les entreprises aient des difficultés à s'approvisionner, à produire et à fournir le marché en produits.

Les services publics de soutien ont été également affectés, ce qui est venu s'ajouter aux maux du secteur privé. Les recettes gouvernementales ont été touchées, avec une baisse de plus de 2 pourcent des recettes annuelles du Liberia au cours des derniers mois. Des ministères et des agences techniques clés ont dû opérer avec un personnel réduit au strict minimum, le personnel non-essentiel étant tenu de rester à la maison, bien que les activités reviennent gentiment à leurs niveaux habituels. Ceci aura certainement des effets délétères sur les services de soutien cruciaux que les institutions gouvernementales fournissent au secteur privé, qui vont de l'enregistrement de sociétés à la délivrance de licences d'exportation.

Le secteur informel et les MPME

Ce sont les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) qui ont été les plus durement touchées, en particulier dans un secteur informel vaste et profondément enraciné. De par sa nature, ce dernier ne bénéficie dans le meilleur des cas que d'un soutien public très limité. Selon la dernière étude sur la force de travail effectuée au Liberia, qui date de 2010, près de 750.000 personnes sont engagées dans le secteur informel, ce qui constitue approximativement 68 pourcent de la totalité de la population active. Cela représente, de toute évidence, un pourcentage significatif. Les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche constituent la part principale de cet emploi informel (55 pourcent), suivies du commerce de détail, qui totalise pour 27 pourcent.

Au moment où cette étude a été effectuée, les taux d'informalité allaient d'approximativement de 60 pourcent dans des comtés tels que Montserrado et Nimba à plus de 80 pourcent pour les comtés de Grand Gedeh et Lofa. Ce constat donne à réfléchir quand on sait que c'était la situation qui prévalait en 2010, à un moment où l'économie montrait des signes de relance. On peut raisonnablement affirmer que les MPME et les opérateurs du secteur informel connaissent une situation bien pire à présent.

Que faire pour revitaliser l'économie ?

Des approches à la fois de court, moyen et long terme seront nécessaires pour soutenir le secteur privé. À moyen terme, le gouvernement doit faire preuve de ténacité pour revoir et faire avancer ses réformes et son agenda de développement. Il s'agit entre autres du suivi de la mise en œuvre de la Politique commerciale nationale et de la Stratégie nationale d'exportation, toutes deux lancées en mai 2014 par la Présidente Sirfeal. L'accession à l'OMC est une autre priorité pour le Liberia et le gouvernement a accéléré ses efforts en 2015 pour achever les formalités.

On s'attend à ce que l'accession à l'OMC permette d'élargir de manière significative l'accès au marché pour les entreprises libériennes, d'accroître l'investissement (au-delà des seuls secteurs riches en ressources naturelles) et de mettre en place et promouvoir un environnement transparent et prévisible pour le commerce. Cependant, pour concrétiser les réformes sur toute la chaîne de valeur commerciale, la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'exportation sera d'une importance capitale. La Stratégie s'attaque à des contraintes critiques liées aux dimensions de l'offre et de l'environnement des affaires et du marché dans les chaînes de valeur prioritaires, notamment le cacao, le caoutchouc et la pêche. Les interventions, conçues pour la durée de 5 ans de la Stratégie nationale d'exportation, devraient grandement améliorer la compétitivité des MPME et accroître leurs capacités d'exportation.

650 millions USD

Le Groupe de la Banque mondiale a annoncé, en avril, l'octroi d'une aide de 650 millions de dollars supplémentaires afin de soutenir la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria dans leurs efforts de redressement face aux conséquences sociales et économiques de l'épidémie d'Ebola.

Il serait également important d'envisager des réformes institutionnelles au sein des ministères et des agences techniques clés. À cet égard, tout comme pour d'autres aspects, le gouvernement ne peut pas avancer seul. Les bailleurs de fonds et les partenaires au développement devraient faire redémarrer des projets bloqués et, plus que jamais, explorer la possibilité d'apporter davantage de soutien.

A court terme, le 'vecteur' bloqué que constitue le secteur privé a besoin d'être relancé tant du côté de l'offre (les producteurs – commerçants, fabricants, agriculteurs, électriciens, plombiers, chauffeurs de taxi) que de celui de la demande (les consommateurs ordinaires des biens produits par l'offre). Les commerçants doivent bénéficier d'aide pour que leurs produits puissent arriver sur les marchés afin d'y être écoulés ; les acheteurs ont besoin d'aide financière pour être en mesure de commencer à acheter.

Il convient d'explorer des idées et des modèles créatifs, en particulier ceux qui se sont avérés fructueux dans d'autres pays en période de crise économique. Une de ces idées a trait à l'injection directe de ressources financières là où elles font le plus défaut – pour les entreprises (afin qu'elles puissent commencer à produire et approvisionner le marché) et pour les consommateurs (pour leur permettre de commencer à acheter les biens disponibles).

Il convient d'explorer des idées et des modèles créatifs, en particulier ceux qui se sont avérés fructueux dans d'autres pays en période de crise économique.

En ce qui concerne l'offre, un certain nombre de 'professions' pourraient être désignées comme prioritaires, notamment les commerçants de produits alimentaires, de vêtements, de médicaments et d'autres biens de consommation courante dont les Libériens dépendent quotidiennement pour répondre à leurs besoins de base. Les bénéficiaires potentiels pourraient alors être invités à s'enregistrer auprès du programme de relance et bénéficieraient immédiatement d'une allocation (en espèces) de relance unique, ou mensuelle, pour s'approvisionner en intrants, constituer des stocks et commencer des activités de production. En injectant directement à la source, un effort initial serait alors fourni pour débloquer et relancer les rouages de l'offre.

Pour ce qui est de la demande (les consommateurs), les ménages doivent être soutenus financièrement par l'intermédiaire d'un système d'allocations mensuelles sur une période d'au moins six mois. Avec une population estimée à 4,3 millions de personnes, dont 39 pourcent sont de potentiels candidats à de tels fonds, entre 670.000 et 800.000 ménages pourraient bénéficier de ce programme. Des bons (et non des espèces) pourraient être délivrés aux consommateurs ; ceux-ci s'en serviraient pour l'achat de biens de consommation dans des commerces enregistrés dans le cadre du programme de relance. Les commerçants pourraient alors échanger les bons reçus contre des espèces dans un certain nombre de points de distribution. Une telle approche permettrait également un suivi efficace des fonds utilisés.

Une autre possibilité serait de stimuler la demande de produits libériens au sein de la communauté internationale présente au Libéria. Il s'agit entre autres de la MINUL, des agences onusiennes, des ONG internationales, des consulats et des ambassades. Des cas de réussite en la matière existent, dans lesquels des fournisseurs nationaux se sont substitués aux fournisseurs internationaux pour l'approvisionnement de la communauté internationale d'un pays en articles non-essentiels. Cette stratégie a le potentiel d'injecter des millions de dollars dans l'économie et les entreprises locales.

Les solutions créatives que nous venons de mentionner, sont loin d'être les seules capables de stimuler le secteur privé dans le court terme, mais elles ont fait leurs preuves dans

d'autres cas, notamment aux Etats-Unis, à l'île Maurice, en Afghanistan et au Timor-Est. Elles pourraient, par conséquent, fournir des enseignements précieux pour le Liberia.

Une situation préoccupante mais pas sans espoir

Le travail nécessaire pour stimuler l'activité du secteur privé libérien ne sera pas facile, et il ne constitue pas non plus la première priorité sur la liste des choses à faire pour les partenaires nationaux et internationaux. La première action sera de garantir que la crise Ebola est véritablement maîtrisée. À partir de là, des efforts visant à enrayer la crise économique devront être déployés avec le plus grand sérieux.

Il y a de l'argent. En collaboration avec le FMI, la Banque mondiale est en train de préparer plusieurs tranches de soutien pour le court terme au Liberia, et on peut penser qu'une part significative sera orientée vers la revitalisation de l'économie, en plus du soutien direct visant à enrayer la crise sanitaire. Il est question, pour les États-Unis, de réaffecter 750 millions de dollars US de fonds de guerre à la lutte contre Ebola (dans l'ensemble de la région). S'ils sont utilisés de manière adéquate, ces fonds peuvent aider à mettre la machine en branle tant pour l'offre que pour la demande. Il faudra, pour ce faire, un mécanisme solide visant à garantir que les fonds sont utilisés de manière efficace et ciblée.

Il faudra une approche structurée et méthodologique en vue de canaliser les fonds, pour que les rouages de la machinerie du secteur privé puissent de nouveau commencer à fonctionner

Conclusion

À terme, une résilience accrue du secteur privé libérien à de futures épidémies dépendra de la rapidité et de la qualité des réformes menées dans le pays. Les initiatives visant à améliorer les infrastructures portuaires, de transport et de communication seront essentielles, mais la tâche actuelle d'édification d'institutions publiques solides le sera tout autant. D'un point de vue politique, il est nécessaire de procéder à une mise en œuvre continue et durable des politiques et des stratégies approuvées. Le travail que cela implique ne sera ni aisé, ni bon marché.

Fort heureusement, le Liberia ne partira pas de zéro. Il y a un engagement significatif de la part des bailleurs de fonds, au Liberia et dans l'ensemble de la région. Le travail analytique effectué au niveau national, notamment dans le cadre de la Stratégie nationale d'exportation, fournit déjà une analyse détaillée de l'activité du secteur privé dans le pays – les premiers jalons sont donc déjà posés. Ce qu'il faudra, c'est une approche structurée et méthodologique en vue de canaliser les fonds, pour que les rouages de la machinerie du secteur privé puissent de nouveau commencer à fonctionner – et cette fois-ci, en accélérant plutôt qu'en bloquant.

① <http://bit.ly/1zDI6Vp>



Rahul Bhatnagar

Conseiller en matière de stratégie d'exportation et de compétitivité au Centre du commerce international (International Trade Centre – ITC).

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

L'accès total au marché de l'UE dans le cadre des APE : la problématique des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Abdoulaye Zonon

Bien que bénéficiant d'un accès total au marché de l'UE dans le cadre de l'APE, les exportations ouest-africaines devront satisfaire aux normes SPS européennes. Quelles en sont les implications ?

Les chefs d'État des quinze pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Mauritanie ont approuvé, en juillet 2014, la signature de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE). Cette signature consacre l'ouverture réciproque des marchés de l'UE et de l'Afrique de l'Ouest (AO), avec un taux d'ouverture de 75 pourcent pour l'AO et de 100 pourcent pour l'UE.

Un des objectifs majeurs ayant motivé cette signature est la possibilité d'accroître les exportations de l'AO vers l'UE. Cette question est d'autant plus pertinente que la part de l'Afrique de l'Ouest dans le commerce de l'UE est passée de 5 pourcent en 1980 à environ 1 pourcent ces dernières années. Mais malgré la volonté affichée des États de profiter de cette opportunité, l'espoir se heurte aux exigences des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) européennes, qui deviennent de plus en plus contraignantes même pour les pays développés. Cette situation pourrait fortement affecter les exportations ouest-africaines, notamment de produits agricoles, car bien que bénéficiant d'un accès total au marché de l'UE dans le cadre de l'APE, ces dernières devront satisfaire aux normes SPS de l'UE.

Les normes en vigueur dans l'UE

Les différentes crises alimentaires et sanitaires ont conduit les autorités publiques, durant les dernières décennies, à renforcer de plus en plus les réglementations et dispositifs en faveur d'une meilleure sécurisation sanitaire des produits agricoles et alimentaires. Ainsi, un peu partout, des normes plus ou moins contraignantes ont été édictées pour l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, notamment en matière de traçabilité, de contrôle de l'hygiène ou de limites maximales de résidus.

Au niveau international, ces normes sont encadrées par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des référentiels comme ceux du Codex Alimentarius. En plus de ces normes édictées sur le plan international, certains pays ont des normes spécifiques, qui peuvent aussi bien venir de la sphère publique que privée. C'est le cas au sein de l'UE, où avec la sacralisation du principe de précaution, on assiste à une floraison de normes dans toutes les sphères. Les normes européennes sont généralement considérées comme les plus élevées et contraignantes qui soient. En pratique, il est souvent difficile pour de nombreux opérateurs des pays en développement de respecter certaines conditions.

Même pour les pays développés, le respect de ces normes n'est pas toujours aisé. Par exemple, les États-Unis se plaignent des normes de l'UE relatives aux aflatoxines. En effet, depuis 1998, l'UE exige que les denrées alimentaires qui entrent sur son marché répondent à des normes plus strictes que celles que recommande le Comité d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA) en ce qui concerne les aflatoxines. De façon générale, les listes des pesticides répertoriés par l'Union européenne sont beaucoup plus exhaustives que celles du Codex Alimentarius. Les listes de l'Union européenne comprennent le plus souvent plus de 100, voire 150 pesticides par produit, alors que celles du Codex sont

38 milliards d'euros

Les exportations de l'Afrique de l'Ouest (AO) vers l'UE sont de l'ordre de 38 milliards d'euros par an.

fréquemment limitées à quelques dizaines. La Commission européenne a également généralisé l'obligation faite aux entreprises alimentaires d'appliquer les principes HACCP (Hazard analysis critical control points).

Une autre particularité du marché européen est la multiplication des codes de bonnes pratiques mis en place par des opérateurs privés. La plus importante de ces normes au niveau des produits primaires est le GlobalGap, qui a été élaboré par des chaînes européennes de grandes et moyennes surfaces, alors que concernant les produits transformés, il s'agit du standard British Retail Consortium (BRC). Il faut également noter que certaines entreprises communiquent leurs normes aux consommateurs en tant que sous-marques sur les produits de leur propre marque – comme Nurture de Tesco, Nature's Choice de Tesco, et Filières Qualité de Carrefour.

Dans l'ensemble, ces normes – qu'elles soient obligatoires ou volontaires – influent d'une manière ou d'une autre sur l'accès au marché de l'EU, qui est de fait extrêmement exigeant.

Même pour les pays développés, le respect de ces normes n'est pas toujours aisé.

Qu'exporte l'Afrique de l'Ouest vers l'UE ?

Les exportations de l'Afrique de l'Ouest (AO) vers l'UE sont de l'ordre de 38 milliards d'euros par an, dont 65 pourcent d'hydrocarbure et 31 pourcent de produits agricoles. Parmi les produits agricoles, on retrouve essentiellement le cacao et ses préparations, qui représentent près de deux-tiers des exportations (61 pourcent). Viennent ensuite les produits de la pêche (19 pourcent) et les fruits et légumes (10 pourcent).

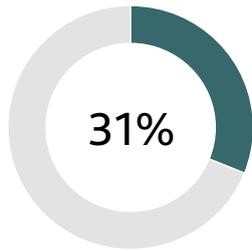
Cette structure des exportations ne reflète pas les difficultés que l'Afrique de l'Ouest rencontre face aux exigences des normes de l'UE car jusque-là, l'essentiel de la réglementation concerne beaucoup moins le cacao lui-même que le chocolat qui est produit par les industries européennes. Cependant, dans une perspective d'exportation du chocolat, comme la Côte d'Ivoire prévoit de le faire dans les années à venir, les produits seraient soumis à la rigueur des normes.

La situation est beaucoup plus problématique pour certains produits pour lesquels l'AO possède un avantage comparatif avéré, comme le poisson, les fruits et légumes (ananas, bananes, haricots verts, mangues, mangoustans, goyaves, tomates, aubergines), les oléagineux (sésame, arachide, noix de cajou), les huiles, les herbes et épices, les tubercules et le café. Cette situation est d'autant plus critique qu'elle implique des millions de petits producteurs plus ou moins pauvres, mais aussi de grandes entreprises agricoles qui emploient des milliers de travailleurs comme c'est le cas dans les ananeraies et bananeraies ivoiriennes et ghanéennes.

Les produits agricoles à l'épreuve des normes européennes

Il est possible de saisir la capacité d'un pays à se conformer aux exigences en termes de qualité et de sécurité sanitaires en s'intéressant au nombre de rejets à la frontière auxquels ses produits font face. Une étude de l'Agence française de développement (AFD) analysant les rejets de l'UE sur la période 2003-2008 indique que toutes origines confondues, le nombre total de rejets est passé de 1093 à 7024 ; une part très importante des rejets concerne les pays à faible et moyen revenus (89 pourcent), et parmi ces derniers, 47 pourcent concernent la seule région de l'Afrique de l'Ouest. Les causes de rejet concernent généralement le mauvais traitement des produits, la présence de corps étrangers, de contaminants industriels, de mycotoxines, d'additifs non-autorisés ou de métaux lourds, le non-respect des aspects organoleptiques, l'absence des documents nécessaires, l'insuffisance des contrôles, etc.

Entre 2003 et 2008, sur la catégorie des fruits et légumes frais, le nombre de rejets par tonne des exportations de l'AO vers l'UE s'élève à 0,039 rejet/1000 t. Les pays de l'AO



C'est la part qu'occupent les produits agricoles dans les exportations ouest-africaines à destination de l'Union européenne.

caractérisés par le nombre le plus élevé de rejets par unité de volume sont le Nigeria (4,8 rejets /1000 t), suivi par le Ghana (0,049 rejet/1000 t), la Gambie (0,045 rejet /1000 t), le Mali (0,043 rejet/1000 t), le Sénégal (0,013 rejet/1000 t) et la Côte d'Ivoire (0,002 rejet/1000 t). Pour le Nigeria, certains produits comme l'arachide et les graines et fruits oléagineux ont enregistré des taux de rejet allant respectivement jusqu'à 81 pourcent et 78 pourcent du total des exportations vers l'UE au cours de certaines années.

Les spécialistes estiment que les rejets affectent directement les performances des filières, à travers les pertes qu'ils occasionnent sur le court terme au niveau des opérateurs, et ce qui peut finir par décourager toute perspective de développement sur le long terme. Sur le plan économique, ces rejets peuvent être considérés comme des barrières non-tarifaires, même si la normalisation et les certifications nécessaires permettent de les contourner moyennant l'organisation et les investissements adéquats. Cette situation indique que si l'AO veut profiter d'un marché européen si bien protégé en termes de normes, elle doit faire des efforts importants dans la gouvernance de la qualité. Mais cela a un coût que les pays en développement comme ceux de l'AO doivent nécessairement supporter.

Le dispositif de qualité en Afrique de l'Ouest

Le dispositif de gestion de la qualité en Afrique de l'Ouest est pour le moment balbutiant, quoiqu'il soit sur une bonne trajectoire. Au début des années 2000, aucun pays de la région ne disposait d'organisme accréditeur et certains n'avaient même pas de structure formelle pour appuyer un système de normes. La mise en place du Programme Qualité de l'Afrique de l'Ouest (PQAO) entre 2001 et 2005, grâce à un financement de l'UE, a été un bon point de départ. Dans sa première phase, ce dernier n'a couvert que les pays de l'UEMOA, puis il a été élargi dans sa seconde phase aux autres pays de la CEDEAO ainsi qu'à la Mauritanie. Le programme a eu des résultats probants même si des efforts importants restent à faire en matière de qualité.

Parmi les acquis de ce programme, on peut noter : l'adoption de la Politique régionale de la qualité de la CEDEAO ; le renforcement des capacités techniques des organismes régionaux de l'UEMOA de normalisation, certification, métrologie et accréditation ; l'élaboration d'un rapport sur la mise en place d'une infrastructure régionale de la qualité, adopté et soutenu par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ; le diagnostic et les plans de développement pour des centres techniques agro-alimentaires de référence ; la mise en place de NORMCERQ, un organisme régional de l'UEMOA pour la normalisation, la certification et la promotion de la qualité ; l'adoption de 42 normes régionales concernant le génie civil, l'alimentation, les cuirs et peaux, les produits animaliers, le textile, les banques et les produits financiers, et le management de la qualité ; la validation et l'adoption de l'ECOSHAM, le schéma d'harmonisation de normes de la CEDEAO ; et enfin la mise en place du système régional d'accréditation (SOAC) de l'UEMOA.

Au niveau national, il y a également eu des améliorations substantielles, tant au niveau des politiques nationales de qualité, de certification aux normes ISO et HACCP et de formation qu'au niveau de la métrologie et de l'accréditation.

Coût d'adaptation aux normes UE

L'adaptation aux normes de l'UE a un coût important pour l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, la Banque mondiale estime que le respect des normes européennes sur les limites maximales d'aflatoxine coûterait environ 670 millions de dollars par an aux exportateurs africains de céréales, de fruits, de légumes et d'arachides. Certaines études estiment que la mise aux normes des exportations africaines vers l'UE pourrait coûter 10 pourcent du montant total des exportations.

Au niveau des normes privées, comme GlobalGAP, l'adaptation entraîne des coûts importants pour les opérateurs africains. Les coûts d'introduction de GlobalGAP comprennent entre autres : le changement des pratiques agricoles, comme la lutte non-chimique contre les ravageurs et la rotation des cultures ; la formation des agriculteurs sur les principes de GlobalGAP ; les investissements dans les infrastructures requises pour la

norme ; l'analyse du sol et de l'eau ; les coûts de la certification elle-même ; et enfin les investissements dans les systèmes de contrôle et les coûts d'exploitation du système.

Différentes études ont essayé d'estimer ces coûts. Elles indiquent que les coûts de l'adoption de GlobalGAP sont importants, même s'ils varient de manière considérable. Dans une étude portant sur le secteur horticole au Kenya, par exemple, il a été constaté que le coût initial et renouvelable par membre du groupe de certification GlobalGAP représentait un tiers du revenu annuel des agriculteurs, et ce même lorsque les exportateurs et les donateurs prenaient à leur charge certains coûts importants, comme la vérification externe, la certification, la formation et l'analyse de sols. Ces constatations ont amené certains à conclure que la viabilité financière de GlobalGAP est marginale et que, sans subvention initiale, il serait impossible pour les agriculteurs de maintenir des exploitations financièrement viables dans ce contexte.

De façon générale, il semble que les gains liés à la mise en place d'un dispositif de la qualité et de normes soient plus élevés que ses coûts.

Perspectives

Même si les normes SPS constituent des barrières non-tarifaires pour les exportations agro-alimentaires de l'Afrique de l'Ouest, il n'en demeure pas moins que la question des normes doit être prise très sérieusement par les acteurs de la région pour plusieurs raisons. D'abord, l'AO n'a aucun moyen d'influer sur les normes de l'UE, qui sont du reste légitimées par le fort soutien d'une opinion publique européenne réclamant toujours plus de protection. Ensuite, les questions soulevées par les normes sont aussi des sujets de santé publique, même pour les pays de l'AO, qui connaissent de plus en plus de cas d'intoxication alimentaire. Enfin, la prime de qualité est très élevée pour tous les pays et les producteurs qui acceptent de développer un dispositif performant en matière de qualité. Les pays ouest-africains pourraient ainsi s'assurer des gains de marché importants, d'autant plus qu'ils ont des avantages comparatifs dans nombre de produits agricoles.

De façon générale, il semble que les gains liés à la mise en place d'un dispositif de la qualité et de normes soient plus élevés que ses coûts. Elle prépare les pays à mieux affronter la compétition internationale. Malgré l'adversité des normes, beaucoup de pays en voie de développement arrivent à tirer leur épingle du jeu. Par exemple, des pays d'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Malaisie et Viet Nam) qui s'étaient efforcés d'adopter des normes nationales de bonnes pratiques aquacoles ont trouvé relativement facile de se mettre en conformité avec des normes privées comme GlobalGAP. Cela pourrait être le cas des opérateurs de l'AO, dont certains arrivent à accroître leur part de marché pour certains produits au sein de l'UE. On peut citer le Ghana et la Côte d'Ivoire, où de nombreuses dynamiques d'amélioration de la qualité de certains produits sont en cours, mais ont besoin d'être renforcées.

La CEDEAO a un rôle important à jouer dans ce processus par la mutualisation des moyens, la centralisation des négociations, ainsi que la mise en œuvre de la politique régionale de qualité. Certaines des questions liées à la qualité pourraient être prises en compte dans la synergie du PAPED, qui est le programme censé aider les structures de production de l'AO à se mettre à niveau pour mieux profiter des opportunités qu'offre l'ouverture des marchés de l'UE.



Abdoulaye Zonon
Chargé du programme
communautaire de
développement (PCD) au sein de
la commission de la CEDEAO

❶ Agence française de développement (AFD), « Normes sanitaires et phytosanitaires : accès des pays de l'Afrique de l'Ouest au marché européen », Document de travail n° 100, juillet 2010.

AGRICULTURE

Négociations sur l'agriculture : le défi de la mise à jour des règles commerciales internationales

Jonathan Hepburn et Christophe Bellmann

Au vu de l'évolution du contexte commercial global, quels pourraient être les éléments d'un programme de travail sur l'agriculture après Bali ?

Les échanges agricoles internationaux ont beaucoup évolué depuis le gel des négociations en 2008 et encore plus depuis le lancement du cycle de Doha en 2001. Alors que les membres de l'OMC commencent à élaborer les contours d'un programme de travail pour l'après-Bali, il est essentiel de bien comprendre cette nouvelle réalité internationale et ce qu'elle implique pour de futures disciplines multilatérales dans le domaine de l'agriculture.

Le nouveau contexte global

Un paysage commercial qui évolue rapidement

Au cours des quinze dernières années, le commerce agricole international, hors flux intra-européens, a presque triplé pour atteindre mille milliards de dollars américains. Bien que ces échanges soient surtout le fait de six grands acteurs clés (Europe, États-Unis, Japon, Inde, Chine et Brésil), l'importance collective de ces derniers tend à décroître, notamment du fait du dynamisme des importations en Afrique. Les pays émergents ont également gagné en importance. Les importations chinoises ont augmenté de manière significative, le Brésil a renforcé sa position d'exportateur clé et la part de l'Inde dans les importations mondiales a doublé alors que le pays enregistrait un excédent commercial net de 9 milliards de dollars américains sur la même période.

Au cours des décennies à venir, la croissance de la population urbaine et les changements de régimes alimentaires risquent d'affecter davantage encore la géographie des flux commerciaux. On estime qu'un milliard de personnes supplémentaires viendront grossir les rangs de la « classe moyenne » d'ici 2020, s'ajoutant aux 1,8 milliards de 2013. D'après les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO, les Amériques vont renforcer leur position de principale région d'exportation, alors que l'Europe de l'Ouest connaîtra, en moyenne, un déficit des échanges commerciaux et des exportations stagnantes. La forte croissance de la population en Afrique donnera lieu à une augmentation des importations agricoles, mais la demande la plus importante viendra d'Asie, où on s'attend à voir un déficit pour toutes les marchandises sauf le riz, les huiles végétales et le poisson en 2023.

D'un système d'échanges agricoles limité par la demande vers un système limité par l'offre ?

Par le passé, les marchés agricoles ont été caractérisés par une tendance à la baisse des prix réels sur le long terme. L'abondance de l'offre exerçait une pression descendante sur les prix des aliments et, ainsi, sur les revenus des fermiers. En réaction, les décideurs politiques, en particulier dans les pays de l'OCDE, ont eu recours à diverses formes de politiques de soutien. Bien que ces mesures aient atteint leurs objectifs au niveau national, elles ont généré des surplus qu'il a fallu écouler sur les marchés internationaux, souvent avec l'aide de subventions à l'exportation dont l'effet a contribué à renforcer la baisse des prix internationaux. Dans les pays en développement, la faiblesse des prix a en retour découragé l'investissement dans l'agriculture.

Au cours des huit dernières années, en revanche, plusieurs marchandises agricoles ont enregistré des hausses de prix significatives. Ces flambées semblent être la conséquence immédiate des baisses de production liées à la météo dans les principales régions de production, avec pour toile de fond des prix élevés de l'énergie, une demande en augmentation continue du fait de la hausse des revenus moyens et un faible taux de

1 milliard

Selon certaines estimations, un milliard de personnes supplémentaires viendront grossir les rangs de la « classe moyenne » d'ici 2020, s'ajoutant aux 1,8 milliards de 2013.

croissance de la productivité dans de nombreuses régions. La question de savoir dans quelle mesure ces événements indiquent une transition permanente vers une hausse des prix est toujours vivement débattue, en particulier au vu des chutes récentes des prix de plusieurs produits de base et des combustibles fossiles. Néanmoins, la plupart des experts ont tendance à convenir que les marchés devraient connaître à l'avenir de hauts niveaux de volatilité.

Évolution des politiques internes

Les politiques nationales ont également évolué en réponse aux changements dans le système alimentaire mondial. Au sein de l'UE, la nouvelle PAC oblige les agriculteurs à respecter de nouvelles règles environnementales s'ils veulent recevoir des aides. Mais la transition vers des paiements découplés de la production, initié par les réformes successives antérieures, a connu un ralentissement, l'accent étant placé davantage sur l'intégration des nouveaux membres européens. Aux États-Unis, la nouvelle loi sur l'agriculture de 2014 abolit les paiements directs aux producteurs, considérés par beaucoup comme impossibles à justifier d'un point de vue politique lorsque les prix sont élevés. Pour les remplacer, Washington a introduit des programmes d'assurance subventionnés pour le prix et les revenus. Puisqu'il est fort probable que ces nouveaux programmes soient classés dans la catégorie « orange », il semble que le gouvernement s'éloigne de la logique d'un découplage progressif des aides à la production. Ces nouveaux régimes, combinés à la baisse des prix attendue pour certaines marchandises clés, pourraient entraîner une hausse des paiements dans les années à venir, ce qui rendrait difficile pour les États-Unis de se conformer aux disciplines de soutien interne proposées dans le cadre de Doha.

Les programmes d'aides agricoles chinois, en croissance rapide, semblent avoir été en partie conçus pour corriger le sous-investissement traditionnel dans le secteur agricole. Les aides semblent aussi se concentrer sur la réduction des disparités croissantes entre les revenus urbains et ruraux. Les aides agricoles chinoises sont particulièrement axées sur le financement des « services généraux » comme les infrastructures (catégorie verte), une partie des aides étant également fournies en tant que paiements découplés. Puisque les dispositions précises pour l'octroi de ce type d'aides varient en fonction des provinces, le niveau réel du découplage semble varier. Enfin, les aides agricoles internes indiennes ont également augmenté de manière importante au cours des dernières années, avec un accent particulier sur les subventions aux intrants et aux investissements– dans le cadre de l'article 6.2 de l'Accord sur l'Agriculture qui protège les subventions pour les engrais, l'irrigation, l'électricité et les semences. L'achat de produits alimentaires à des prix administrés a également une place importante dans le cadre de la politique générale du pays, avec des risques croissants de dépasser le plafond des aides *de minimis* ayant un effet de distorsion, comme le montre la controverse actuelle sur les stocks publics.

Émergence des accords commerciaux méga-régionaux

Une autre caractéristique marquante des transformations récentes du commerce international est l'émergence des négociations dites « méga-régionales ». Les trois plus grandes « méga » initiatives, le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), l'Accord de partenariat transpacifique (TPP) et la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique (RCEP), représentent plus de trois quarts du PIB mondial et deux tiers du commerce international. De ce fait, elles posent de facto d'importants jalons en matière de réglementation commerciale, tout en envisageant une intégration plus profonde ainsi que des disciplines « OMC-plus » en termes de libéralisation. Reste à savoir dans quelle mesure ces initiatives pourraient détourner les pays des négociations multilatérales ou au contraire les aider à surmonter le blocage actuel.

Le chemin à suivre

Accès au marché

Depuis le lancement du cycle de Doha, les conditions d'accès au marché ont été caractérisées par une baisse des droits de douane appliqués, découlant des efforts de libéralisation unilatérale et des accords commerciaux régionaux. D'éventuelles avancées dans la négociation des méga-ALE pourraient aller dans le même sens et rendre un accord



Cet article se base sur les contributions d'un livre électronique de l'ICTSD, intitulé "Tackling Agriculture in the Post-Bali Context: A collection of short essays", et publié par Ricardo Meléndez-Ortiz, Christophe Bellmann et Jonathan Hepburn.

multilatéral plus facile. Ceci d'autant plus que les importations agricoles des économies émergentes devraient de toute façon augmenter dans les années à venir. La déclaration de Doha, adoptée en 2001, a fixé des objectifs ambitieux dans ce domaine. Cette ambition a cependant rendu les négociations plus compliquées que prévu. Poussés par le besoin de trouver un accord qui soit politiquement acceptable au niveau national par les diverses parties prenantes, les négociateurs ont assoupli les disciplines en introduisant des flexibilités qui ont fini par rendre les négociations opaques et par éroder les motivations des membres à conclure rapidement le cycle.

Dans ce contexte, le coût politique d'un accord pourrait être significativement réduit en explorant la possibilité de coupes basées sur une formule alternative, comme récemment envisagé dans les discussions à l'OMC. La note de bas de page n° 2 du texte du président d'août 2007 contenait déjà une approche similaire, en suggérant une réduction générale de 36 pourcent avec une baisse minimum de 15 pourcent pour chaque ligne, selon le modèle du cycle de l'Uruguay. Une autre question essentielle concerne le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS). Ici, la tendance à une volatilité des prix accrue, soulignée plus haut, semble parler en faveur du maintien d'un instrument simple et efficace dans le cadre d'un éventuel accord de Doha. En outre, le maintien d'un tel « mécanisme d'assurance » pourrait être important pour de nombreux pays en développement si les prix continuent de chuter.

Le coût politique d'un accord pourrait être significativement réduit en explorant la possibilité de coupes basées sur une formule alternative, comme récemment envisagé dans les discussions à l'OMC.

Soutien interne

Les versements de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges en Europe, aux États-Unis et au Japon ont baissé à des niveaux entre 5 et 8 pourcent de la valeur de la production. Dans certains cas, ces baisses s'expliquent par le passage à la catégorie verte, comme dans le cas de l'UE. Dans d'autres cas, les versements ont baissé avec la hausse des prix du marché, comme aux États-Unis. Au contraire, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie connaissent une tendance à la hausse sur le long terme et aujourd'hui, les niveaux d'aide des grands pays développés et des grands pays en développement, exprimés en pourcentage de la valeur de la production, se recoupent largement.

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, la nouvelle Farm Bill de 2014 pourrait impliquer, aux États-Unis, un niveau de soutien plus élevé que ce qui a été antérieurement discuté dans les négociations. Cependant, certains pays exportateurs agricoles sont réticents à l'idée d'alléger les disciplines proposés pour les États-Unis ; ils aimeraient également voir des exigences plus sévères mises en place pour le soutien interne en Chine et en Inde. Les pays en développement pour leur part, s'opposent à ce que les disciplines envisagées dans le texte actuel soient rendues plus strictes à leur égard. Dans ce domaine, les négociateurs pourraient examiner la possibilité de parvenir à un consensus construit sur la base des disciplines MGS (mesure globale de soutien) et SIED (soutien interne ayant un effet de distorsion) actuelles, tout en conservant les niveaux de minimis actuels pour tous les membres, à condition de ne pas dépasser un certain seuil défini en termes absolus. En ce qui concerne l'emploi de prix administrés pour l'achat de produits alimentaires dans le but de constituer des stocks publics, les options pour une solution permanente devraient peut-être consister à réévaluer les concepts de prix de référence extérieur fixe et de production éligible.

Concurrence à l'exportation

Les subventions à l'exportation sont en baisse, même si près de 500 millions de dollars américains de subventions à l'exportation étaient encore distribués en 2011-12. Le projet

500 millions USD

En 2011-2012, près de 500 millions de dollars américains de subventions à l'exportation étaient encore distribués.

de modalités existant dans ce domaine n'est pas vraiment remis en cause, mais certains ajustements seraient peut-être nécessaires. La concurrence à l'exportation devrait donc occuper une place centrale. Cela créerait une dynamique importante pour la création d'un nouvel engagement et d'une confiance renouvelée dans un système qui en manque actuellement.

Restrictions et taxes à l'exportation

Les restrictions à l'exportation pour l'agriculture sont « sous-réglées » dans le cadre de l'OMC, mais il est particulièrement difficile de parvenir à un consensus politique dans ce domaine. En cas de pénuries alimentaires, les restrictions à l'exportation peuvent largement aggraver les flambées des prix et leurs effets sur la sécurité alimentaire en limitant pour les consommateurs pauvres l'accès à des produits alimentaires à un coût abordable. Dans le moyen terme, ces restrictions sapent également la confiance dans les marchés internationaux. Il pourrait donc être judicieux d'envisager des ajustements initiaux de ces disciplines en améliorant la transparence ou en clarifiant dans quelles conditions de tels instruments peuvent être utilisés légitimement. Un accord à l'OMC visant à exempter l'aide alimentaire humanitaire de ces mesures pourrait être une première petite étape dans cette direction.

Coton

Le coton reste un symbole de la dimension de développement de l'Agenda de Doha (ADD), même si les politiques ont considérablement évolué au cours des dernières années. Des changements récents au niveau de la politique de l'UE ont accordé plus de flexibilité pour permettre aux États membres de réintroduire des versements liés à la production et la nouvelle Farm Bill américaine pourrait entraîner une hausse des subventions au coton en cas de baisse des prix. La Chine est devenue le pays qui accorde le plus de subventions en termes absolus. Même si l'on ne sait pas vraiment quelle proportion de ces subventions relève de la « catégorie verte », la production chinoise de coton continue à être en grande partie isolée des prix internationaux.

Cette nouvelle réalité appellerait à une consolidation des baisses existantes au niveau du soutien européen et américain, tout en cherchant à les réduire davantage et à obtenir la promesse qu'aucune nouvelle subvention ne sera introduite. Les négociateurs pourraient également voir si la Chine serait prête à limiter ses subventions au niveau moyen de la période 2000-2005 (une période de prix assez bas), quelle que soit leur classification dans le cadre de l'OMC, et s'il serait convenable pour l'Inde de limiter ses aides au coton au niveau accordé à d'autres cultures concurrentes et de s'abstenir d'imposer des restrictions à l'exportation. Enfin, tous les pays pourraient accorder un accès au marché sans droits de douane ni contingents aux producteurs de coton des PMA.

Conclusion

L'instruction donnée par les ministres du commerce aux négociateurs à Bali – de préparer « un programme de travail clairement défini sur les questions restantes de l'Agenda de développement de Doha » – constitue une opportunité importante. Les marchés agricoles subiront de plus en plus de pressions au cours des années à venir, avec une population mondiale croissante et de plus en plus aisée qui a besoin de plus de denrées alimentaires, à un moment où le changement climatique rend les phénomènes climatiques extrêmes affectant l'agriculture plus nombreux et intenses. Dans ce contexte, les discussions post-Bali pourraient permettre aux gouvernements de faire un premier pas bien nécessaire pour s'assurer que le système commercial mondial est mieux armé pour relever les défis du monde de demain, en construisant un cadre réglementaire plus efficace, plus équitable et plus durable pour le commerce agricole.

Cette note est basée sur un livre électronique de l'ICTSD, Tackling Agriculture in the Post-Bali Context: A collection of short essays – Aborder l'agriculture dans le contexte Post-Bali : un recueil de courts essais. Octobre 2013



Jonathan Hepburn
Responsable du programme
Agriculture au sein de l'ICTSD
(International Centre for Trade
and Sustainable Development).



Christophe Bellmann
Chercheur associé au sein de
l'ICTSD (International Centre
for Trade and Sustainable
Development).

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Défis pour les pays pauvres importateurs de produits alimentaires : les disciplines de l'OMC peuvent-elles aider?

Panos A. Konandreas

La sécurité alimentaire des pays pauvres a été mise à rude épreuve au cours des dernières années. Quelles réponses ont été apportées et quelles sont les implications pour les disciplines de l'OMC ?

La sécurité alimentaire des pays en développement pauvres, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, a été mise à rude épreuve au cours des dernières années en raison du niveau élevé et de la volatilité des prix sur les marchés internationaux. En quelques années, les marchés alimentaires mondiaux sont entrés dans une période d'offre limitée, après une très longue période d'abondance de l'offre caractérisée par une demande limitée.

Avec cette transition, certaines dispositions de l'Accord du Cycle d'Uruguay ont été mises à l'épreuve quant à leur pertinence et leur bien-fondé pour l'avenir, car elles avaient été négociées durant une période de surplus relatif sur les marchés alimentaires mondiaux. Bien que les disciplines existantes de l'Accord sur l'agriculture en matière d'importations et de soutien interne assurent un certain confort et une certaine prévisibilité aux pays exportateurs, les disciplines similaires du côté des exportations, censées servir les intérêts des pays importateurs nets de produits alimentaires, se sont avérées inappropriées.

Dans ce contexte, le fardeau de plus en plus lourd des importations alimentaires – nécessaires pour répondre à la consommation immédiate – représente une menace sérieuse pour les économies de la plupart des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. La part des importations alimentaires dans le total des exportations de marchandises est très élevée, même durant les années normales, en particulier pour les PMA, et elle s'est considérablement accrue pour certains pays durant les fortes hausses des prix.

Le fardeau de plus en plus lourd des importations alimentaires représente une menace sérieuse pour les économies de la plupart des PMA et des pays pauvres importateurs nets de produits alimentaires.

La nécessité d'importer des produits alimentaires va souvent à l'encontre d'autres importations, notamment en matière de biens d'équipement nécessaires au développement à long terme. En effet, la détérioration de leur balance des paiements exerce des pressions sur les réserves en devises étrangères, avec des incidences négatives pour la croissance et le développement. Dans certains pays, les ménages pauvres, qui consacrent une grande part de leur revenu à l'alimentation, sont particulièrement touchés. Ils ont été contraints de réduire non seulement leur consommation alimentaire, mais également d'autres besoins de base tels que la santé et l'éducation.

Réponses politiques

La récente période de volatilité des marchés mondiaux pour les produits alimentaires de base a été caractérisée par une activité considérable en termes de politiques

x 6

La facture des importations de céréales pour les PMA a été multipliée par 6 du début des années 1990 au début des années 2010.

commerciales et de politiques internes. Il est donc pertinent d'identifier les interventions qui ont eu lieu, et les impacts qu'elles ont eu sur la sécurité alimentaire, y compris dans les pays tiers. Il est tout aussi pertinent de se demander si les règles de l'OMC ont offert aux pays la flexibilité nécessaire et si elles ont réussi à empêcher l'adoption de politiques pouvant affecter négativement d'autres pays.

Concernant les politiques commerciales, la réduction des droits de douane a été la mesure la plus largement adoptée dans les pays importateurs. Bien qu'elle puisse avoir une incidence substantielle sur les prix, cette option est sérieusement limitée lorsque les droits de douane appliqués sont déjà faibles, comme c'est généralement le cas dans de nombreux pays pauvres. Pour les pays exportateurs, les taxes, restrictions et interdictions à l'exportation ont été couramment utilisées. En raison de la nécessité à court terme de maîtriser la hausse des prix du marché intérieur, les effets à long terme sur la sécurité alimentaire sont rarement pris en considération dans de tels choix de politiques.

En outre, en isolant les marchés domestiques de l'évolution des prix mondiaux, les mesures commerciales n'aident non seulement pas à combattre l'insécurité alimentaire, mais elles imposent également un ajustement supplémentaire aux autres pays, qui à leur tour réagissent par des mesures similaires, de sorte que chaque intervention successive sape les efforts des autres pays pour stabiliser les marchés domestiques. Certains auteurs estiment que de telles restrictions sont responsables des hausses des prix mondiaux à hauteur de deux cinquièmes, un cinquième et un dixième pour le riz, le maïs et le blé respectivement.

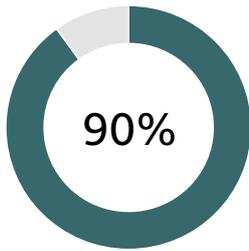
L'écoulement de stocks publics figure également au nombre des **mesures axées sur le marché domestique** les plus fréquemment appliquées par les pays en 2007-08, afin de maîtriser les effets de la hausse des prix des produits alimentaires. Ces mesures ont été associées à la fourniture de subventions ciblées et non-ciblées pour les denrées de base. Le niveau de maîtrise des prix du marché dépend manifestement de la taille des stocks libérés et de la manière de cibler ces opérations. Pour les grands pays ayant des systèmes publics dominants d'achats et de distribution, ce type d'interventions est plus efficace que pour les petites économies ouvertes.

Les réponses axées sur les consommateurs, qui fournissent un soutien direct aux consommateurs (filets de sécurité), sont relativement moins courantes que les interventions orientées vers le marché et les mesures commerciales dans les pays en développement, en raison du manque de ressources pour mobiliser les liquidités ou les produits alimentaires nécessaires. Les politiques spécifiques identifiées comprennent le transfert d'espèces, l'aide alimentaire directe et les mesures visant à accroître le revenu disponible. Bien qu'elles soient plus exigeantes sur le plan administratif, de telles interventions sont parmi les meilleures approches en matière de sécurité alimentaire – afin d'atteindre les populations dans le besoin et de leur fournir un transfert de valeur substantielle – relativement au coût de la politique. De surcroît, leurs effets de distorsion du marché sont minimes par rapport aux restrictions commerciales.

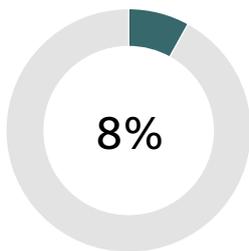
Enfin, les **mesures orientées vers la production** comprennent des actions destinées à soutenir les producteurs, que ce soit à travers des mécanismes de marché ou d'autres mesures. La plupart des mesures prises ont concerné le soutien à la production par d'autres mécanismes que le marché, notamment les subventions à la production, les subventions aux intrants non-ciblées et l'amélioration de l'accès au crédit. En règle générale, les pays en développement – en particulier les plus pauvres – ont largement la possibilité de fournir à leurs agriculteurs un soutien spécifique aux produits et un soutien autre que par produit, en particulier en vertu des dispositions relatives au traitement spécial et différencié de l'Accord sur l'agriculture. Le recours limité à ces flexibilités est imputable au manque de ressources.

Quelques implications pour les disciplines de l'OMC

La récente période de volatilité des prix sur les marchés mondiaux – par le biais des réponses qu'elle a déclenchées – a contribué à révéler certains points faibles du système



Pour les céréales, le taux d'autosuffisance des PMA est d'environ 90%.



La part d'aide alimentaire dans les importations de céréales des PMA était de 8% au début des années 2010.

commercial multilatéral, ainsi qu'à mettre en lumière les éléments qu'il y a lieu de corriger pour que le système serve les intérêts de tous ses participants. Quatre catégories de préoccupations peuvent être identifiées : (a) les questions ayant trait à l'interprétation des dispositions existantes ; (b) les questions liées à la faiblesse des dispositions existantes dans l'optique d'un équilibre entre les intérêts des pays exportateurs et importateurs (et l'absence de disciplines pour empêcher les pays d'adopter des politiques qui peuvent léser les autres pays) ; (c) les disciplines totalement absentes du système (en particulier celles devant aider les pays en situation d'insécurité alimentaire) ; (d) les éléments de l'Accord du Cycle d'Uruguay pouvant avoir de l'importance pour les pays en situation d'insécurité alimentaire, mais qui n'ont pas été mis en œuvre du tout.

La détention publique de stocks à des fins claires de sécurité alimentaire est un exemple type de mesure de la première catégorie. De tels stocks se sont avérés d'une grande importance pour plusieurs pays au cours de la période récente de hausse des prix. Des questions ont été soulevées concernant le respect par certains pays en développement de leurs engagements en matière de soutien interne, étant donné que la plupart de ces pays ne peuvent fournir de soutien aux prix du marché qu'à hauteur de leur niveau *de minimis* de 10 pourcent de la valeur de la production domestique. Le mode de calcul de ce soutien aux prix du marché reste un sujet litigieux et a abouti à la « clause de paix » convenue à Bali.

Les dispositions de l'Accord sur l'agriculture relatives aux interdictions et restrictions à l'exportation sont un exemple frappant de la faiblesse de certaines disciplines existantes. La taxation des exportations n'est pas interdite et elle peut être placée à des niveaux prohibitifs car, contrairement aux droits de douane à l'importation, elle n'est pas consolidée. En substance, les règles actuelles de l'OMC permettent le recours aux interdictions et restrictions à l'exportation en cas de pénurie domestique ; il convient cependant d'accorder une attention particulière aux effets de ces mesures sur la sécurité alimentaire des membres importateurs. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ceci a été fait par les pays qui ont récemment eu recours aux interdictions et restrictions à l'exportation.

L'asymétrie des disciplines de l'OMC eu égard aux importateurs et exportateurs de denrées a été soulignée durant les négociations du Cycle de Doha sur l'agriculture, et plusieurs pays ont proposé des règles plus strictes dans ce domaine. Alors que le besoin d'une plus grande symétrie est généralement reconnu, il y a également une résistance de la part de certains Membres de l'OMC, ce qui amène à se demander si des disciplines plus strictes sur les interdictions, restrictions et taxes à l'exportation se matérialiseront de sitôt.

Pour la troisième catégorie, qui a trait aux dispositions manquantes sur la sécurité alimentaire, un bon exemple est celui des politiques sur les biocarburants menées par certains pays. Les biocarburants ne relèvent pas de l'Accord sur l'agriculture, bien que les politiques qui y sont liées soient un moyen indirect de contourner les engagements découlant de cet accord. En effet, au cours de la dernière décennie, d'énormes quantités de produits alimentaires de base ont été détournées vers la production énergétique. Des réductions récentes dans les politiques ayant des effets de distorsion et une meilleure rationalisation de l'utilisation des biocarburants chez certains grands producteurs de biocarburant à base de céréales constituent une évolution positive, mais il est possible de faire plus.

Enfin, parmi les dispositions convenues au titre du Cycle d'Uruguay mais non mises en œuvre, figure la Décision de Marrakech de 1994. Cette Décision reconnaissait que les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires pourraient être confrontés à des difficultés à court terme pour le financement des importations de produits alimentaires de base. La Décision appelait également à un traitement différencié sur les crédits à l'exportation ainsi qu'à une assistance financière destinée à améliorer la production agricole et la production vivrière. L'élaboration de règles sur les crédits à l'exportation au titre du Cycle de Doha devrait être destinée à cibler les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, qui sont confrontés à des

contraintes de liquidité pour l'échelonnement de leurs importations, afin de pouvoir éviter les hausses de prix et les charges financières additionnelles.

Conclusion

Les négociations multilatérales à l'OMC constituent la force dominante qui a façonné l'environnement international du commerce de produits agricoles durant les trois dernières décennies. L'intégration des questions agricoles dans le système commercial multilatéral n'est pas encore complète, et le blocage des négociations du Cycle de Doha renforce les doutes sur la question de savoir quand certaines des questions soulevées ci-dessus pourront être réglées de manière adéquate.

L'Accord sur l'agriculture existant contient de nombreuses dispositions spécifiquement applicables aux pays en développement pauvres en situation d'insécurité alimentaire sur la base du traitement spécial et différencié, visant à offrir davantage de marge de manœuvre et de flexibilité dans la mise en œuvre de l'Accord. Dans ce cadre, les pays en développement ont souscrit à des engagements de réduction plus faibles sur une période de mise en œuvre plus longue que pour les pays développés. Les PMA ont quant à eux été totalement exemptés de tout engagement de réduction.

L'instauration d'une symétrie entre les pays exportateurs et importateurs, eu égard à leurs besoins et leurs aspirations, est une condition nécessaire au maintien de la confiance dans le système commercial multilatéral.

Bien que ce traitement spécial et différencié offre une marge de manœuvre considérable, la question de certaines dispositions doit toujours être réglée, en particulier concernant les politiques spécifiques (détection publique de stocks à des fins de sécurité alimentaire) favorisées par les pays en développement en situation d'insécurité alimentaire, qui sont tributaires des importations et menacés par les incertitudes du marché mondial. Néanmoins, même s'il est important de faire « plus de bien » en interprétant et/ou en amendant les règles existantes, il est tout aussi essentiel de faire « moins de mal » en renforçant les dispositions qui pourrait porter préjudice à la sécurité alimentaire – en particulier les interdictions et restrictions à l'exportation – et en élaborant des disciplines et des lignes directrices sur la production des biocarburants et les mandats nationaux qui y sont associés.

Les marchés agricoles et alimentaires ont beaucoup évolué, mais ce n'est pas le cas des règles commerciales. Les excédents ont disparu du marché mondial et ceci a été suivi par des périodes de pénurie, de hausse et de volatilité des prix. Les dispositions de l'Accord sur l'agriculture se sont révélées plutôt faibles dans la sauvegarde des intérêts des pays importateurs, dans le contexte de ces nouvelles conditions de marché. De par leur nature, les disciplines existantes sont appropriées pour s'attaquer au défi des excédents structurels, mais pas pour gérer des situations de pénurie, de hausse des prix et de volatilité sur les marchés alimentaires, bien que de telles situations devraient se poursuivre à l'avenir. Les exportateurs peuvent compter sur des règles bien définies pour faire face aux distorsions du côté des importations, mais non l'inverse.

L'instauration d'une symétrie entre les pays exportateurs et importateurs, eu égard à leurs besoins et leurs aspirations, est une condition nécessaire au maintien de la confiance dans le système commercial multilatéral et les marchés alimentaires mondiaux. Ceci constitue, à son tour, une condition préalable essentielle pour conclure le processus de réforme lancé en 2001 dans le cadre du Cycle de Doha.



Panos A. Konandreas

Il a pris sa retraite, en mai 2000, de son poste de Directeur du Bureau de Liaison de la FAO, à Genève, où il travaillait sur des questions commerciales liées en particulier au domaine de l'agriculture.

LE DERNIER MOT

L'Afrique de l'Ouest, une région face au défi de la maladie à virus Ebola

Cheikh Tidiane Dieye

Au-delà de ses terribles conséquences en termes humains, l'épidémie d'Ebola a gravement affecté l'économie des pays touchés, et celle de la région toute entière.

L'épidémie d'Ebola qui a touché plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest compte parmi les défis les plus importants auxquels cette région a fait face ces dernières années. Même si la maladie a désormais baissé d'intensité – le Libéria étant déclaré comme débarrassé du virus, alors que le nombre hebdomadaire d'infections en Guinée et en Sierra Leone est tombé sous la barre des deux chiffres –, les épreuves considérables traversées par ces pays dureront bien plus longtemps que la crise sanitaire elle-même. Les effets d'Ebola sur l'économie des trois pays les plus durement touchés, comme sur le processus d'intégration régionale, et en particulier sur la libre circulation des marchandises et des personnes, se feront sentir longtemps encore. En d'autres termes, on s'attend à ce que le redressement socio-économique soit un processus long et difficile.

Ce numéro de Passerelles m'offre l'occasion de m'arrêter sur ce sujet, qui a été traité par la presse dans ses aspects les plus dramatiques et macabres, mais moins sous l'angle de ses effets ravageurs sur l'économie des pays touchés, et par voie de conséquence sur celle de toute la région. Au-delà des coûts humains terribles de la maladie, il y a également ses conséquences en termes économiques, et elles s'avèrent d'ores et déjà redoutables. Dès lors, elles nécessitent également toute notre attention.

Les trois pays les plus touchés (la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone) ont connu une contraction significative de leur économie. Même si certains secteurs de production ont été frappés avec plus de vigueur que qu'autres, aucun n'a véritablement été épargné, et les acquis obtenus ces dernières années ont été profondément ébranlés. Comme si cela ne suffisait pas, de nombreux pays ont pris des mesures restrictives sur la libre circulation des marchandises et des personnes, accentuant le confinement de ces pays, la perte de dynamisme de leurs économies, et donc la pauvreté de leurs populations.

Même si certains secteurs de production ont été frappés avec plus de vigueur que qu'autres, aucun n'a véritablement été épargné, et les acquis obtenus ces dernières années ont été profondément ébranlés.

Les pays affectés mettront longtemps avant de se relever des chocs économiques que l'épidémie d'Ebola leur a fait subir. La Guinée, la Sierra Leone et le Liberia ont tous les trois enregistré un effet substantiel sur leur produit intérieur brut (PIB) en 2014. Selon les données fournies par la Banque mondiale¹, ces pays ont vu leur croissance pour l'année 2014 baisser de 4.5 pourcent à 0.3 pourcent pour la Guinée, 5.9 à 1,0 pourcent pour le Liberia et de 11.3 pourcent à 7.0 pourcent pour la Sierra Leone. Les projections de la croissance pour l'année 2015 font également état d'une contraction significative, si on les compare avec les niveaux qui étaient prévus avant l'épidémie. En particulier, si la production de fer ne reprend pas en Sierra Leone pendant l'année 2015, le pays pourrait connaître une diminution de 23.5 pourcent de son PIB, contre une croissance de 8.9 pourcent prévue pour la même année avant la crise sanitaire. Le Nigeria et le Sénégal ont

aussi été touchés, mais leur réaction rapide pour contenir la maladie a permis de minimiser les effets de cette dernière, sauf dans le secteur du tourisme où le Sénégal a connu en 2014 sa pire saison touristique depuis de nombreuses années.

Pour des pays comme la Sierra Leone, le Liberia et la Guinée, qui comptent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables au monde, on peut facilement imaginer les conséquences sur les secteurs sociaux, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'emploi et l'éducation, entre autres.

Un autre effet de l'épidémie de maladie à virus Ebola concerne la restriction de la liberté de circulation des citoyens de la CEDEAO au sein de l'espace régional, conformément au protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la CEDEAO. Ce protocole adopté en 1979 dispose en effet, en son article 2 que « *les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrer, de réaliser et de s'établir sur le territoire des Etats membres* ».

De nombreux partisans et défenseurs de l'intégration et de la libre circulation des marchandises et des personnes en Afrique de l'Ouest ont d'ailleurs invoqué les dispositions de ce protocole pour dénoncer les mesures d'interdiction de circuler imposées aux populations de ces trois pays et les fermetures de frontières. La commission de la CEDEAO s'est aussi appuyée sur ces dispositions pour demander aux pays ayant fermé leurs frontières de les rouvrir.

La CEDEAO devrait tirer des leçons de cette épidémie et mettre en place un dispositif d'intervention efficace au niveau régional, plutôt que de s'en remettre quasi intégralement à l'aide internationale.

Le débat qui s'en est suivi a révélé la complexité et l'imprécision de certaines dispositions de la CEDEAO relatives à la circulation des marchandises et des personnes. En effet, si le principe qui sous-tend le protocole de 1979 est la libre circulation, il semble aussi que les États de la CEDEAO aient le pouvoir discrétionnaire de refuser l'entrée, la résidence et l'établissement d'un ressortissant d'un autre État membre lorsque celui-ci est assimilé à un immigré inadmissible, y compris pour des raisons de santé publique.

Là où le bât blesse, c'est que dans une situation où ce refus d'entrée s'applique de manière généralisée à une population entière – comme ce fût le cas au plus fort de la crise Ebola, alors les conséquences économiques et commerciales peuvent être sévères. Pour cause, de telles restrictions aux frontières n'entravent pas que le mouvement de personnes physiques, mais elles paralysent en réalité toute une palette d'activités économiques et commerciales. Ce faisant, elles aggravent encore davantage le sort de pays déjà très durement touchés.

La maladie Ébola fournit un exemple poignant de la manière dont une crise inattendue, affectant des pays faibles et vulnérables, peut remettre en cause non seulement leurs progrès économiques, mais également l'équilibre de toute une région. À quelques exceptions près, les pays de la CEDEAO ne sont pas préparés à faire face à une crise d'une telle ampleur. La commission de la CEDEAO l'était encore moins. C'est pourquoi, elle devrait tirer des leçons de cette épidémie, et mettre en place un dispositif d'intervention efficace au niveau régional, plutôt que de s'en remettre quasi intégralement à l'aide internationale.



Cheikh Tidiane Dieye
 Directeur du Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (Enda CACID),
 Dakar, Sénégal.

① Groupe de la Banque mondiale, « Update on the Economic Impact of the 2014-2015 Ebola Epidemic on Liberia, Sierra Leone, and Guinea », 15 avril 2015, Washington. Disponible sur : <http://bit.ly/1QcTSf5>

AGOA

Le sénat américain approuve un renouvellement de l'AGOA pour 10 ans

Un projet de loi visant à renouveler l'AGOA pour dix ans a été adopté par le sénat américain. Il doit encore être approuvé par la chambre des représentants et le président.

Le sénat états-unien a adopté, le 14 mai 2015, un projet de loi visant à renouveler l'accès en franchise de droits au marché américain pour les pays d'Afrique subsaharienne par le biais de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA). L'AGOA se base sur le système de préférences généralisé (SPG), un système d'exceptions à la clause de la nation la plus favorisée (NPF) qui permet aux pays développés d'octroyer aux pays en développement un traitement préférentiel sur certains biens spécifiques. La version actuelle de l'AGOA parviendra à expiration le 30 septembre s'il n'est pas prolongé d'ici-là (voir [Passerelles](#), 1 mai 2015).

Le projet de loi, adopté par le sénat par 97 votes contre 1, prévoit le renouvellement de plusieurs régimes de préférences. Il renouvelle l'AGOA pour dix ans, y compris la disposition « Third country fabric » et le programme de traitement préférentiel pour Haïti, et prolonge également le SPG, qui a expiré en juillet 2013, jusqu'au 31 décembre 2017 avec effet rétroactif. « Je suis très heureux que nous soyons parvenus à amener ce projet de loi jusque-là », a déclaré Orrin Hatch, le président du comité sénatorial des finances, à l'issue du vote. Le projet de loi doit encore être approuvé par la chambre de représentants et le président Barack Obama.

Nouveaux éléments

La règle d'origine générale prévue par le nouvel AGOA retient un seuil de valeur ajoutée de 35 pourcent. Cette disposition implique que les produits peuvent intégrer des matériaux provenant de pays tiers – c'est-à-dire des pays non-bénéficiaires dans le cadre de l'AGOA – à condition que les "coûts directs de transformation" dans un ou plusieurs pays bénéficiaires de l'AGOA soit égal ou supérieur à 35 pourcent de leur valeur.

Bien que les législateurs estiment qu'une telle disposition devrait accroître le taux d'utilisation du régime de préférences et promouvoir l'intégration régionale, certains experts soutiennent qu'une telle exigence sera quand même très difficile à remplir pour des petits pays en développement. De manière générale, les PMA bénéficiant de préférences dans le contexte de l'AGOA ont connu des taux d'utilisation relativement haut seulement dans un petit nombre de secteurs – comme le textile et les vêtements – et ils ont appelé par le passé à une révision des règles d'origine du régime AGOA (voir [Bridges Africa](#), 5 novembre 2014).

La nouvelle version de l'AGOA inclut également une référence au rôle des femmes dans le développement économique et social en Afrique subsaharienne, et ce en tant que partie intégrante des critères d'éligibilité du régime de préférences.

Le texte confère au président des États-Unis l'autorité pour désigner « certains produits du coton » comme éligibles pour les PMA au titre du SPG. Un rapport du comité sénatorial des finances associé au projet de loi affirme que cette disposition vise à mettre en œuvre les engagements pris à l'OMC en matière d'octroi d'accès au marché en franchise de droits et sans contingent pour certains produits du coton originaires des PMA.

En vertu du projet de loi, on attend des pays bénéficiaires qu'ils développent des stratégies biannuelles d'utilisation du régime AGOA, afin de « faire usage des bénéfices octroyés de manière plus effective et stratégique ». Le texte mentionne également la possibilité

pour les communautés économiques régionales d'être impliquées dans cet exercice. De telles stratégies sont censées examiner les opportunités et identifier les obstacles pour l'intégration régionale, le commerce, l'investissement et la réduction de la pauvreté, tout en établissant un plan pour accroître le taux d'utilisation des bénéfices conférés par la nouvelle loi.

Des progrès de bonne foi

"Je partage, avec de nombreux collègues, la conviction que les bénéficiaires de l'AGOA devraient aller aux pays qui effectuent des progrès de bonne foi en vue de remplir les critères d'éligibilité du programme", a déclaré Hatch la semaine passée. Il a également ajouté qu'il était important de créer un mécanisme, dans le cadre de l'AGOA, qui permette de réduire les bénéfices lorsqu'un pays ne fait pas de tels progrès.

Le projet de renouvellement de l'AGOA donnera plus de flexibilité à la Maison blanche pour retirer, suspendre, ou limiter les bénéfices en vertu du système si cette dernière estime qu'une telle action serait plus effective qu'une simple exclusion. Par ailleurs, le texte prévoit que le président devra notifier et expliquer au congrès son intention de mettre fin à la désignation d'un pays en tant que bénéficiaire au moins 60 jours avant que la décision prenne effet.

Le texte établit également un processus qui permet « aux parties intéressées de déposer des pétitions » concernant la conformité d'un pays bénéficiaire devant le Bureau du représentant américain au commerce. Concernant l'examen de l'éligibilité d'un pays, une consultation publique comprenant une audition publique est requise. Enfin, le nouvel AGOA permet également au président des États-Unis de décider d'un examen en dehors du cycle régulier afin de déterminer si un pays bénéficiaire effectue des progrès suffisants pour remplir les critères d'éligibilité.

Depuis la mise en place de l'AGOA, 13 pays ont perdu leur éligibilité, parmi lesquels seuls 7 l'ont regagnée. Six pays – la République démocratique centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Erythrée, la Gambie, le Soudan du Sud et le Swaziland – l'ont perdue principalement pour des raisons politiques et n'ont pas été capables de la réacquiescer depuis.

L'Afrique du Sud sujette à un examen « en dehors du cycle régulier »

Bien que l'Afrique du Sud reste éligible en vertu du projet de loi, ce dernier spécifie que certaines préoccupations ont été émises quant à la conformité du pays avec certaines dispositions qu'il contient. Un examen « en dehors du cycle régulier » sera donc entrepris 30 jours après la promulgation du texte. Dans le contexte d'un tel examen, si le président estime que certains critères d'éligibilité ne sont pas remplis, son statut de bénéficiaire pourrait être retiré, suspendu ou limité.

Les discussions antérieures quant au renouvellement de l'AGOA ont avancé lentement en raison d'un différend entre Pretoria et Washington lié au secteur de la volaille, à la suite de la décision sud-africaine d'imposer des droits antidumping sur certains produits importés des États-Unis. (Voir [Bridges Africa](#), 27 January 2015).

De surcroît, selon un rapport du comité sénatorial des finances, l'Afrique du Sud a récemment indiqué son intention de renégocier ses engagements à l'OMC dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services, afin d'obliger les sociétés étrangères à céder 51 pourcent de leur propriété à des nationaux sud-africains. Le pays a également développé une proposition de changement de politique dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, qui contient selon ce même rapport plusieurs insuffisances.

AFRIQUE DE L'OUEST

CEDEAO : continuer la lutte contre Ebola, implémenter le TEC et signer l'APE

Les dirigeants des États de la CEDA O se sont réjouis des avancées dans la lutte contre Ebola. Ils ont également appelé les États qui ne l'ont pas fait à implémenter le TEC et à signer l'APE.

Réunis le mardi 19 mai à Accra (Ghana), à l'occasion de leur 47^{ème} session ordinaire, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO se sont réjouis des succès importants enregistrés par la région, au cours des derniers mois, dans la lutte contre l'épidémie à virus Ebola.

Alors que le Liberia a été officiellement déclaré comme débarrassé de la maladie, la Sierra Leone et la Guinée enregistrent depuis deux mois un nombre relativement limité de nouveaux cas, selon les dernières informations communiquées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Forts de ces résultats encourageants, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur volonté de parvenir à zéro nouveau cas d'infection dans les prochains mois.

Soulignant les progrès significatifs en matière d'intégration régionale et de développement économique, malgré les défis posés par Ebola, les chefs d'État et de gouvernement se sont en particulier félicités de l'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun (TEC) en janvier 2015, et de la signature de l'Accord de partenariat économique (APE) en juillet dernier. Ils ont toutefois invité les États membres qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le TEC avant la fin de l'année 2015, et appelé ceux qui n'ont pas encore signé l'APE à le faire au plus vite.

Zéro cas d'infection dans les prochains mois

Compte tenu de l'ampleur de l'épidémie et de la possibilité qu'elle se propage à d'autres pays en Afrique ou dans le monde, la lutte contre la maladie Ebola a retenu toutes les énergies – tant des autorités régionales que de la communauté internationale – ces derniers mois. Le plan d'intervention inter-organisations contre Ebola, impliquant des moyens financiers d'un milliard et demi de dollars pour les trois pays les plus touchés et la région Afrique entre septembre 2014 et février 2015, semble porter ses fruits.

Le Liberia est désormais considéré comme débarrassé du virus, puisque plus de 42 jours se sont écoulés depuis le décès du dernier cas confirmé. C'est la période définie par l'OMS pour pouvoir déclarer qu'une épidémie est terminée, et l'organisation estime donc qu'il n'y a plus de risque de transmission du virus au Libéria. Lors d'une cérémonie officielle organisée à Monrovia, le président togolais Faure Gnassingbé, coordinateur de la lutte contre le virus pour le compte de la CEDEAO, a remercié tous les partenaires internationaux qui se sont mobilisés aux côtés de la CEDEAO dans la lutte contre le virus. Pour les deux autres pays toujours touchés par la maladie, les résultats sont aussi rassurants : le nombre de nouveaux cas a significativement baissé depuis le début de l'année, et il se maintient à des niveaux très bas depuis maintenant deux mois.

Dans son discours d'ouverture de la 47^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, le mardi 19 mai 2015 à Accra, le président ghanéen John Dramani Mahama a exprimé sa satisfaction devant les succès obtenus jusqu'à présent dans la bataille pour contenir et éradiquer l'épidémie. « Nous avons hâte de voir le nombre de cas d'infection d'Ebola dans la sous-région descendre à zéro dans les prochains mois, voire avant », a-t-il déclaré, tout en soulignant la nécessité de relever les « défis de l'ère post-Ebola ». Pour sa part, Mohammed Ibn Chambas, représentant spécial

du Secrétaire général des Nations unies en Afrique de l'Ouest, a appelé les pays à « rester vigilants pour atteindre l'objectif de zéro infection dans tous les pays touchés ».

Vers une mise en œuvre effective du TEC

L'année 2015 a marqué un tournant décisif dans le renforcement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, avec le début de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) par les quinze États de la région. Cette entrée en vigueur du TEC implique une uniformisation du traitement tarifaire des produits qui entrent dans la communauté, consacrant ainsi la naissance de l'Union douanière de l'Afrique de l'Ouest. Il faut toutefois préciser que dans le cadre de la mise en œuvre du TEC, il a été décidé d'une période de cinq ans au cours de laquelle la convergence vers le taux unique doit être organisée, afin de s'assurer de cette uniformité du traitement tarifaire.

Saisissant cette flexibilité, certains États tardent à mettre en œuvre le TEC, entré en vigueur le 1er janvier 2015. En effet, selon le communiqué final de la 74^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO, seuls huit États membres ont entamé la mise en œuvre. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo.

Les sept autres États membres accusent donc un retard sur le calendrier fixé, en raison de considérations liées à la santé publique, d'exigences de la législation et d'autres considérations techniques. Les chefs d'État et de gouvernement ont félicité les huit États membres ayant commencé l'implémentation du TEC, invitant par la même occasion les sept autres à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'application effective du TEC avant la fin de l'année 2015.

Signer l'APE dans les meilleurs délais

L'approbation définitive par les chefs d'État de la CEDEAO de l'Accord de partenariat économique (APE), le 10 Juillet 2014, avait ouvert le processus de signature de l'accord par les pays de la région. Les chefs d'État avaient alors recommandé à la Commission de la CEDEAO de prendre toutes les « dispositions nécessaires » pour promouvoir et faciliter la signature et la mise en œuvre de l'accord. L'appel a été suivi par une dizaine de pays membres, qui sont passés à l'acte en signant l'APE. Pour l'instant, le Nigeria, le Togo, la Gambie, la Sierra Leone et la Mauritanie ne se sont pas encore joints au groupe des signataires.

Pour les pays signataires, un autre processus s'ouvre alors, celui de la ratification par les assemblées nationales. Selon certains observateurs, ce processus pourrait s'avérer relativement long, à l'image de ce qui s'est passé dans les Caraïbes. En effet, près de six ans après sa signature en 2008, seuls 7 des 15 États du CARIFORUM, et 16 des 28 États membres de l'UE, ont ratifié l'accord CARIFORUM-UE. Forts de ce constat, les chefs d'État et de gouvernement de la région ont exhorté les pays n'ayant pas encore signé l'Accord de partenariat économique (APE) à le faire dans les meilleurs délais.

Salle de presse

Visitez <http://fr.ictsd.org> et suivez les actualités sur le commerce et le développement durable en Afrique.

États-Unis : vers des ALE avec l'Afrique subsaharienne ?

Les sénateurs Chris Coons (Delaware) et Jim Inhofe (Oklahoma) ont déposé, le 19 mai, un projet de loi intitulé « Africa Free Trade Initiative Act » – en tant qu'amendement au projet de loi sur l'autorité de promotion du commerce actuellement discuté par le Sénat. Ce dernier vise à charger le président américain d'établir un plan pour négocier et conclure des accords de libre-échange (ALE) avec les pays d'Afrique sub-saharienne.

Selon les deux sénateurs, le temps est venu d'approfondir les relations commerciales avec les pays d'Afrique subsaharienne de manière bilatérale. « Puisque les économies africaines sont, au 21ème siècle, en train de mûrir, les relations commerciales entre ces dernières et les États-Unis devraient faire de même », a déclaré Inhofe lors de sa présentation de cet amendement.

L'amendement semble aussi répondre à certaines préoccupations face à l'engagement croissant d'autres acteurs majeurs dans la région, alors que les États-Unis ne se sont jusque-là montrés que peu ambitieux.

La CEMAC met en œuvre la libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes est devenue effective au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La décision, prise par les chefs d'État de la région lors de la 12ème session ordinaire du 6 mai 2015, supprime donc les visas pour les ressortissants des six pays de la communauté avec effet immédiat.

Les chefs d'État de la CEMAC se sont également engagés à poursuivre le processus d'intégration régionale en vue de concrétiser l'aspiration à une zone communautaire totalement intégrée. « Il n'y a pas d'alternative crédible à l'intégration, qui est une nécessité historique, une réponse au morcellement hérité, une condition du développement dans un contexte mondialisé, où seuls les grands ensembles pèsent », a déclaré Pierre Moussa, président de la commission de la CEMAC.

Les PMA soulèvent la question des règles d'origine à l'OMC

Les PMA ont soumis aux membres de l'OMC un document, intitulé « Éléments de discussions sur les règles d'origine préférentielles pour les PMA », lors de la réunion du 30 avril du comité sur les règles d'origine. Ce dernier, présenté par le Bangladesh au nom du groupe des PMA, vise à stimuler une discussion concernant la mise en œuvre de la décision ministérielle de Bali sur les règles d'origine (RO).

L'objectif consiste à faire avancer l'implémentation de ladite décision et, en définitive, à améliorer l'accès au marché des produits originaires des PMA. Actuellement, les RO sont établies unilatéralement sans aucune harmonisation, ce qui crée des difficultés pour les PMA, en les forçant à s'adapter à une palette de règles différentes en fonction du marché d'exportation.

En particulier, le document soumis par les PMA appelle à des RO adaptées à leur capacité de production limitée, et aux nouvelles exigences des chaînes de valeur. Il reconnaît également l'impact positif de certaines réformes, comme dans le cas de l'UE et du Canada.

L'Afrique s'unit contre le commerce illégal d'espèces sauvages

Les chefs d'État, experts et décideurs africains, réunis dans le cadre de la Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages d'Afrique, tenue du 27 au 30 avril à Brazzaville, ont souligné l'urgence de coordonner les efforts en matière de lutte contre le trafic illégal d'espèces naturelles en Afrique. L'évènement a abouti à des projets de stratégie et de plan d'action d'ampleur continentale pour réduire et si possible éradiquer le commerce illicite des espèces animales et végétales sauvages.

Dans un geste symbolique clair, la République du Congo a profité de la conférence pour brûler l'intégralité de ses stocks d'ivoire saisi, le tout alimenté par un brasier d'essences de bois également saisies dans la lutte contre le commerce illicite.

Publications et ressources



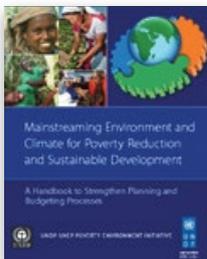
Régionalisme transformatif, commerce et défi de la réduction de la pauvreté en Afrique (en anglais) – CNUCED – Mai 2015

Ce document préconise un changement de modèle en matière d'intégration économique en Afrique. Il appelle au passage de l'approche actuelle étroitement basée sur les réformes commerciales à une approche alternative de régionalisme transformatif, qui promouvrait le développement de capacités productrices et la transformation structurelle. Il identifie les éléments clés d'une telle approche, examine en quoi les stratégies actuelles s'en éloignent, et esquisse des recommandations pour mettre en place un tel modèle. Disponible sur : <http://bit.ly/1ArqP5K>.



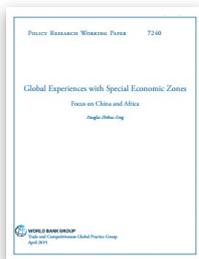
Renforcer le secteur privé pour stimuler l'intégration et le commerce continentaux en Afrique (en anglais) – CNUCED – Mai 2015

Cette note souligne le rôle crucial que le commerce régional peut jouer dans le développement économique et la réduction de la pauvreté en Afrique. Mais pour que ce soit le cas, elle précise qu'il est impératif de remédier à la faiblesse du secteur privé sur le continent africain. Elle articule donc certains axes de réforme prioritaires dans cette optique, afin de dynamiser le secteur privé et lui permettre de capter une plus grande partie des bénéfices que le commerce international peut offrir. Disponible sur : <http://bit.ly/1FB1ODX>.



Intégrer l'environnement et le climat dans la réduction de la pauvreté et le développement durable (en anglais) – PNUE/PNUD – Mai 2015

Ce manuel, destiné aux décideurs politiques et aux professionnels, a été élaboré comme un guide pour l'intégration de considérations environnementales et climatiques en faveur des plus pauvres dans les processus de planification, de budgétisation et de suivi. Cette intégration s'opère en amenant ces préoccupations au cœur des processus de décision ordinaires des autorités publiques à différents niveaux, du local au national. Disponible sur : <http://bit.ly/1RkR3Lw>.



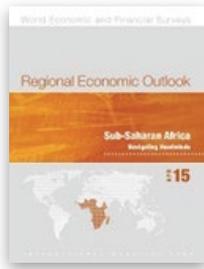
Expériences globales avec les zones économiques spéciales (en anglais) – Groupe de la Banque mondiale – Avril 2015

Cette étude examine les expériences de développement des zones économiques spéciales en Chine et en Afrique, les leçons que l'Afrique peut tirer de l'expérience chinoise, et les résultats préliminaires de l'investissement, de la part de la Chine, dans des zones économiques spéciales en Afrique. Elle formule aussi des recommandations pour maximiser le potentiel des zones économiques spéciales et des zones industrielles en Afrique, en utilisant l'expérience chinoise de manière stratégique. Disponible sur : <http://bit.ly/1EvkPUn>.



L'impact du changement climatique sur les pays les moins avancés : les ODD sont-ils possibles ? (en anglais) – IIED – Mai 2015

Cette note d'information passe en revue les objectifs du développement durable (ODD), l'un après l'autre, en examinant, à la lumière des connaissances actuelles, l'impact du changement climatique sur la capacité des PMA à atteindre ces objectifs. Les informations sont principalement tirées du 5ème rapport du GIEC. L'analyse démontre que le changement climatique entravera de manière significative la capacité des PMA à atteindre un certain nombre d'objectifs. Des recommandations sont aussi formulées. Disponible sur : <http://bit.ly/1AvWanv>.



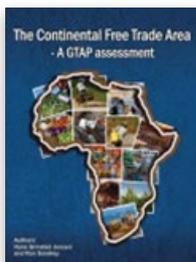
Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – *Fonds monétaire international (FMI)* – Avril 2015

Ce rapport décrit l'évolution récente et les perspectives économiques des pays d'Afrique subsaharienne, tout en traitant aussi des politiques qui ont eu une incidence sur les résultats économiques régionaux et en précisant les enjeux auxquels les décideurs sont confrontés. En substance, l'économie de l'Afrique subsaharienne devrait, cette année encore, enregistrer de bons résultats et connaître une croissance soutenue. Cette expansion sera toutefois relativement moins prononcée que ces dernières années, en raison principalement des conséquences négatives de la chute des cours du pétrole et d'autres produits de base. Disponible sur : <http://bit.ly/1duVG7i>.



L'industrialisation par le commerce : Rapport économique sur l'Afrique 2015 – *Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)* – Avril 2015

Ce rapport analyse le rôle que peut jouer le commerce pour l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique. Il examine les éléments essentiels pour s'industrialiser par le commerce, notamment en termes de politique commerciale, en se fondant sur l'expérience des pays industrialisés et les tentatives d'industrialisation en Afrique. Dix études de cas mettent également en lumière les implications concrètes de l'industrialisation par le commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1NBbxM5>.



La Zone de libre-échange continentale : Une évaluation GTAP (en anglais) – *Centre de droit commercial pour l'Afrique du Sud (TRALAC)* – Avril 2015

Le Trade Law Centre for Southern Africa (TRALAC) a entrepris une série d'analyses en se basant sur une version 9.2 préliminaire de la base de données du Projet GTAP et sur d'autres données sur les barrières commerciales en Afrique. Des simulations ont été effectuées pour étudier l'intégration régionale et les barrières commerciales intra-africaines. Les résultats concernant l'impact de l'élimination des barrières tarifaires sur le commerce intra-africains sont prometteurs, mais d'autres barrières liées au commerce sont encore plus importantes. Disponible sur : <http://bit.ly/1JAZ75R>.



Construire des économies vertes et inclusive en Afrique: expériences et leçons, 2010-2015 (en anglais) – *PNUE* – Mars 2015

Ce rapport de synthèse du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) fournit un aperçu de l'état d'avancement des économies africaines dans leur transition vers des économies vertes et inclusives. Le rapport s'appuie sur des études résumant les gains et les défis potentiels associés à l'investissement dans une économie verte. Il définit des pistes pour réformer les politiques et suggère de quelle manière il est possible de parvenir à une économie verte. Disponible sur : <http://bit.ly/1BQ7LJd>.



Note d'information PMA n° 10 – Finir Doha à Nairobi: une chance pour les PMA ? – *IDEAS Centre* – Mars 2015

Cette note d'information explore la possibilité, qui semble évoquée par certains, de clore le Cycle de Doha à Nairobi, et les implications que cela pourrait avoir pour les Pays les moins avancés (PMA). Loin du sens commun, la note estime qu'un tel scénario pourrait ne pas être une catastrophe pour les PMA, bien au contraire. Elle évoque également les priorités sur lesquelles les PMA devraient se focaliser dans les négociations. Disponible sur : <http://bit.ly/1GqxMG8>.

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges-africa>

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges>

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/biores>

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Amérique latine et les Caraïbes - En espagnol
<http://www.ictsd.org/puentes>

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En portugais
<http://www.ictsd.org/pontes>

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur la CEI - En russe
<http://www.ictsd.org/мосты>

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En chinois
<http://www.ictsd.org/qiao>

PASSERELLES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique francophone - En français
<http://www.ictsd.org/passerelles>



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

DFID - UK Department for International Development

SIDA - The Swedish International Development Cooperation Agency

DGIS - Netherlands Directorate-General of Development Cooperation

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

L'Organisation Internationale de la Francophonie

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou d'ENDA.



Ce travail est sous licence d'attribution non commerciale Creative Commons - NoDerivatives 4.0 International [License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

